



LA SÉCURITÉ SOCIALE - 2026

# CAHIER STATISTIQUE

## Analyse des soins transfrontaliers dans l'assurance maladie- maternité luxembourgeoise



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

Inspection générale de la sécurité sociale

## Sommaire

|          |                                                                                              |           |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION .....</b>                                                                    | <b>3</b>  |
| <b>2</b> | <b>MÉTHODOLOGIE .....</b>                                                                    | <b>4</b>  |
| 2.1      | Champ.....                                                                                   | 4         |
| 2.2      | Définitions.....                                                                             | 4         |
| 2.3      | Limites .....                                                                                | 5         |
| <b>3</b> | <b>LA POPULATION PROTÉGÉE .....</b>                                                          | <b>6</b>  |
| <b>4</b> | <b>LES ASSURÉS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS DE SANTÉ .....</b>                                     | <b>8</b>  |
| 4.1      | Les soins de santé prestés au luxembourg.....                                                | 10        |
| 4.2      | Les soins de santé prestés à l'étranger .....                                                | 14        |
| <b>5</b> | <b>LES DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ .....</b> | <b>18</b> |
| 5.1      | Les dépenses de soins de santé prestés au luxembourg.....                                    | 21        |
| 5.2      | Les dépenses de Soins de santé prestés à l'étranger .....                                    | 26        |
| <b>6</b> | <b>CONCLUSION .....</b>                                                                      | <b>31</b> |
| <b>7</b> | <b>ANNEXE .....</b>                                                                          | <b>32</b> |
| 7.1      | Sommaire des tableaux .....                                                                  | 32        |
| 7.2      | Sommaire des graphiques.....                                                                 | 32        |

# 1 INTRODUCTION

La situation particulière du Luxembourg, caractérisée par d'importants mouvements d'assurés actifs non-résidents, se traduit également dans le secteur des soins de santé. En effet, une proportion significative des soins de santé pris en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise est prestée en dehors des frontières nationales ou bénéficie à des assurés non-résidents.

Ce cahier statistique s'intéresse à ces soins transfrontaliers qui couvrent des situations variées : des résidents qui choisissent ou sont amenés à recevoir des soins à l'étranger, des assurés non-résidents qui se font soigner au Luxembourg, mais aussi des non-résidents qui bénéficient de soins dans leur pays de résidence ou dans un autre pays étranger. Afin de mettre ces résultats en perspective, le recours des résidents aux soins délivrés au Luxembourg est également présenté à titre de comparaison.

Pour rendre compte de cette diversité, l'étude analyse les différents flux de soins sous trois angles complémentaires : le nombre d'assurés ayant bénéficié de soins de santé, les dépenses prises en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise et le coût moyen par assuré. Au-delà de ces indicateurs globaux, elle vise également à mettre en évidence les principales caractéristiques socio-démographiques des assurés ayant recours aux soins transfrontaliers ainsi que les types de soins consommés.

## 2 MÉTHODOLOGIE

### 2.1 CHAMP

Cette étude porte sur les prestations de soins de santé prises en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise. Les dépenses relevant de l'assurance dépendance ou de l'assurance accident sont ainsi exclues de cette analyse. Ce choix méthodologique peut entraîner certaines différences avec des publications antérieures de l'IGSS, notamment l'aperçu statistique n°12 publié en septembre 2020, reposant sur un périmètre plus large.

Les soins transfrontaliers considérés regroupent l'ensemble des prestations prises en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise pour lesquelles le lieu de résidence de l'assuré et le lieu de prestation des soins de santé se situent dans des pays différents, ou encore, les prestations des assurés non-résidents reçues dans leur pays de résidence. Quatre flux de soins sont ainsi distingués :

- R-E : résidents ayant reçu des soins à l'étranger ;
- NR-L : non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg ;
- NR-R : non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence ;
- NR-E : non-résidents ayant reçu des soins à l'étranger (autre que le Luxembourg et le pays de résidence).

Les soins reçus au Luxembourg par les résidents (R-L) ne constituent pas des soins transfrontaliers, mais sont néanmoins présentés à titre de comparaison.

### 2.2 DÉFINITIONS

#### Nombre d'assurés

Le nombre d'assurés protégés (assurés principaux, coassurés) correspond au nombre moyen annuel de personnes affiliées à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise calculé sur la base des douze situations en fin de mois.

Le nombre d'assurés bénéficiaires de soins de santé (assurés principaux, coassurés) correspond au nombre distinct de personnes ayant bénéficié d'au moins une prestation de soins de santé prise en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise au cours de l'année étudiée.

Un même assuré peut avoir recours à plusieurs types de prestations (soins hospitaliers, soins de médecine, soins de médecine dentaire, médicaments, etc.) ou peut apparaître dans plusieurs flux de soins lorsqu'il a bénéficié de prestations dans différentes situations au cours de la même année. Dès lors, les effectifs présentés par type de prestation ou par flux de soins ne sont pas additionnables et leur somme peut être supérieure au nombre total d'assurés bénéficiaires de soins de santé.

#### Montants

Les montants reprennent ceux pris en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, au Luxembourg mais aussi à l'étranger.

#### Montant moyen

Le montant moyen pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé correspond au rapport entre le montant total des dépenses prises en charge et le nombre d'assurés bénéficiaires de soins de santé au cours de l'année dans la catégorie analysée. Cet indicateur permet d'estimer la dépense moyenne associée aux assurés ayant effectivement eu recours aux soins.

Le montant moyen de prise en charge par assuré protégé correspond au rapport entre le montant total des dépenses prises en charge et l'ensemble de la population protégée concernée, indépendamment du recours effectif aux soins. Pour les résidents, le dénominateur est constitué de l'ensemble des assurés résidents protégés; pour les non-résidents, il correspond à l'ensemble des assurés non-résidents protégés.

Ce dernier indicateur permet d'apprécier le poids moyen des dépenses de santé au sein de la population protégée. Contrairement au montant moyen par assuré concerné, il tient compte à la fois de l'intensité du recours aux soins et de la proportion d'assurés ayant bénéficié d'au moins un soin.

## 2.3 LIMITES

Contrairement aux données relatives aux soins de santé dispensés au Luxembourg, certaines informations concernant les soins réalisés à l'étranger sont plus agrégées, notamment en ce qui concerne le type de prestations. Cette différence s'explique par le fait que le détail et le lieu de la prestation à l'étranger n'est pas entièrement renseigné dans les données.

Par ailleurs, la date exacte de la prestation n'est pas toujours disponible pour les soins réalisés à l'étranger. S'agissant des analyses relatives aux montants remboursés figurant dans les décomptes 883, en particulier dans le cadre des conventions internationales, l'année à laquelle les dépenses sont affectées est estimée sur base des informations disponibles et des choix méthodologiques les plus appropriés à la situation.

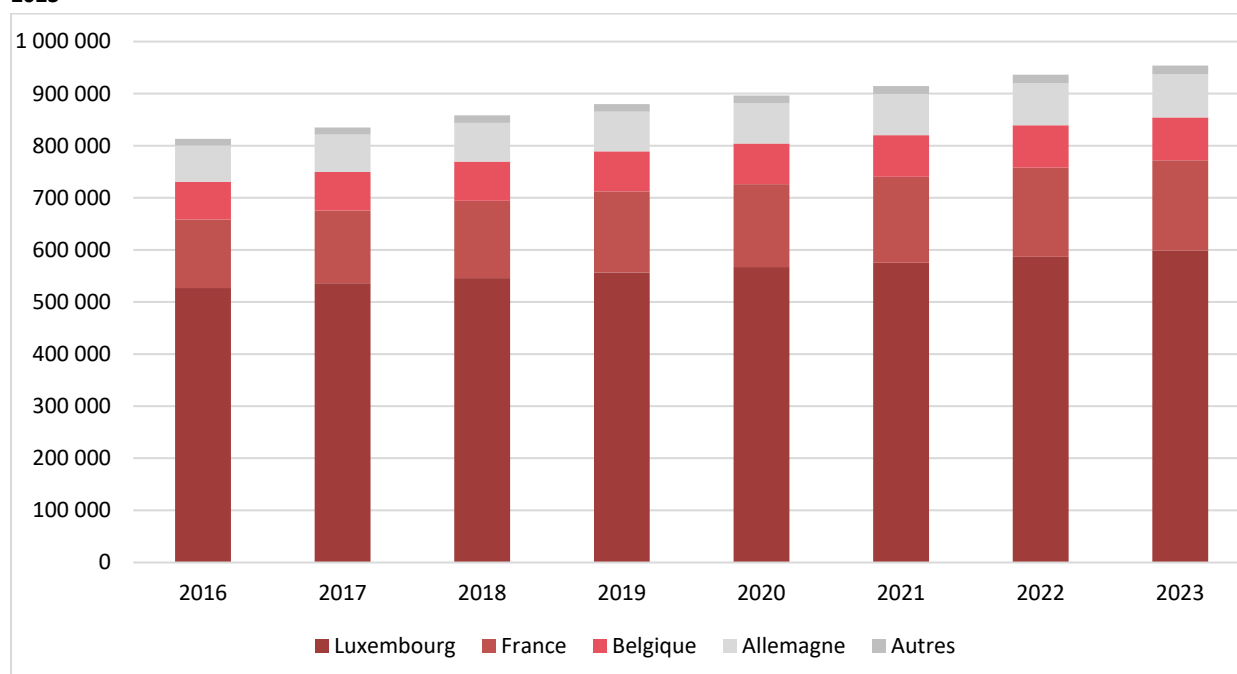
Les procédures de facturation et de compensation entre pays pouvant s'étendre sur plusieurs années, l'année 2023 a été retenue comme année de référence. Il s'agit de la dernière année pour laquelle les données peuvent être considérées comme suffisamment complètes et consolidées au moment de la réalisation de ce cahier statistique. Les montants relatifs aux soins réalisés à l'étranger correspondent uniquement aux dépenses effectivement comptabilisées à la date d'extraction des données. Ils n'intègrent ni estimation pour les facturations encore attendues, ni correction ultérieure liée à des exercices comptables non clôturés. Cette précision peut expliquer certaines divergences pouvant être constatées en comparant les montants avec les comptes annuels de l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise établies par la Caisse nationale de santé (CNS).

### 3 LA POPULATION PROTÉGÉE

L'analyse sur l'évolution de la population protégée porte sur la période allant de 2016 à 2023, 2023 étant la dernière année pour laquelle les données relatives aux soins transfrontaliers peuvent être considérées comme suffisamment complètes et consolidées. Le choix de cette période permet également de garantir la cohérence des analyses et la comparabilité des résultats présentés dans les différents chapitres de ce cahier.

La population protégée par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise a connu une évolution soutenue au cours de la dernière décennie, tant en nombre d'affiliés qu'en composition. Elle se compose d'assurés résidents et d'assurés non-résidents, ces derniers représentant une part croissante de l'ensemble des affiliés au fil du temps. Cette spécificité contribue à expliquer l'importance des soins transfrontaliers couverts par le système luxembourgeois. Ceux-ci comprennent, d'une part, les soins reçus à l'étranger par les assurés résidents et, d'autre part, les soins dont bénéficient les assurés non-résidents.

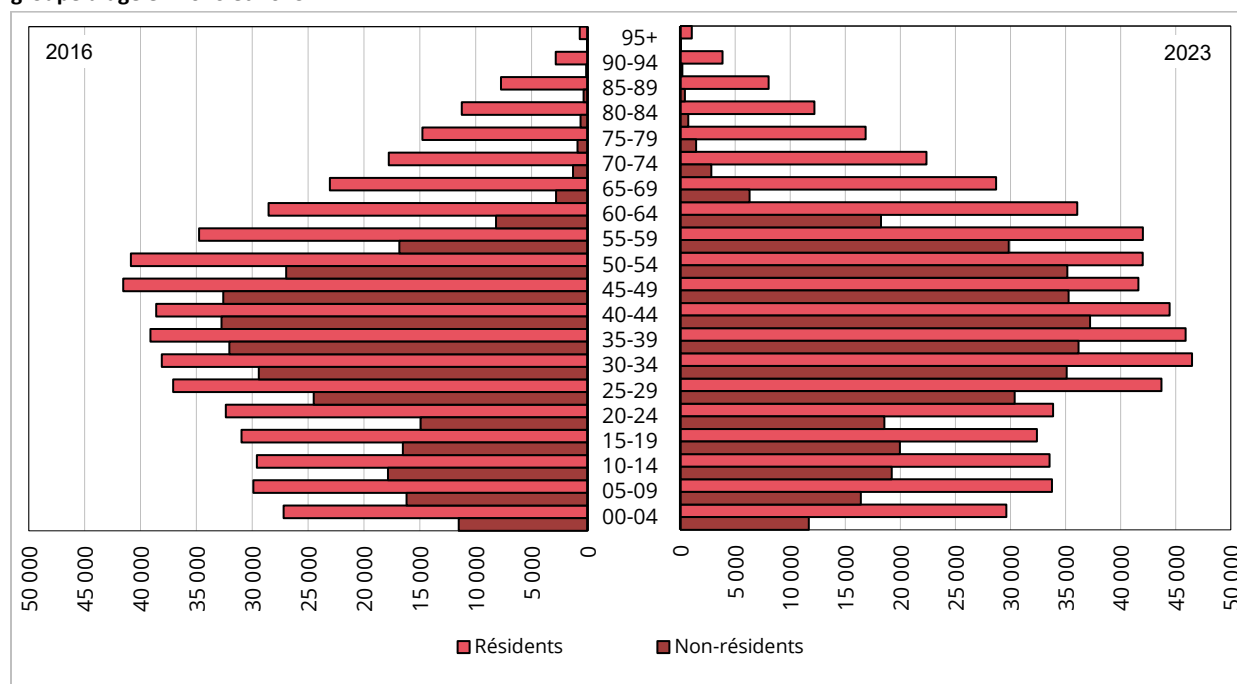
**Graphique 1 – Évolution de la population protégée de l'assurance maladie-maternité selon le pays de résidence de 2016 à 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

La croissance de la population non-résidente affiliée à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise a été particulièrement marquée parmi les assurés résidant en France (+31,9% entre 2016 et 2023), plus forte que celle de ceux résidant en Allemagne (+18,2%) et en Belgique (+13,5%). Ainsi, en 2023, les résidents représentent 62,8% de la population protégée, contre 37,2% pour les non-résidents, dont près de la moitié résident en France.

**Graphique 2 – Répartition de la population protégée de l'assurance maladie-maternité selon le pays la résidence et le groupe d'âge en 2016 et 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

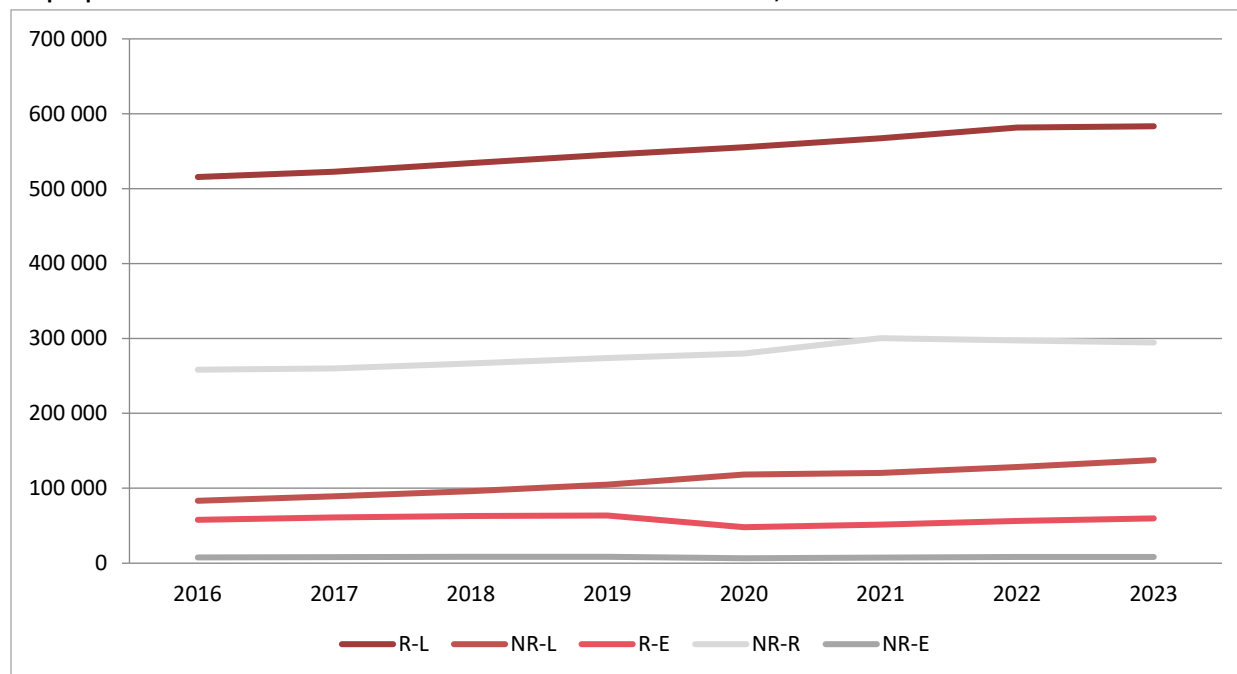
Entre 2016 et 2023, la structure par âge de la population protégée a évolué vers des groupes d'âge plus élevés, tant parmi les assurés résidents que parmi les assurés non-résidents. Les hausses les plus marquées concernent les groupes d'âge de 60 à 74 ans, en particulier chez les assurés non-résidents, dont les effectifs âgés de 60 à 64 ans ont augmenté de 122,8% et ceux âgés de 70 à 74 ans ont plus que doublé (+120,5).

Les assurés non-résidents demeurent toutefois davantage concentrés dans les groupes d'âge de la population active, tandis que les assurés résidents se répartissent à travers tous les groupes d'âges. Entre 2016 et 2023, l'âge moyen est passé de 39,6 à 40,1 ans chez les assurés résidents et l'évolution encore plus prononcée auprès des assurés non-résidents où l'âge moyen est passé de 34,8 à 37,0 ans, traduisant un vieillissement progressif des deux populations.

## 4 LES ASSURÉS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS DE SANTÉ

Ce chapitre s'intéresse aux assurés ayant bénéficié de soins de santé selon les différents flux de soins. Il analyse également leurs principales caractéristiques socio-démographiques ainsi que les types de prestation auxquels ils ont eu recours.

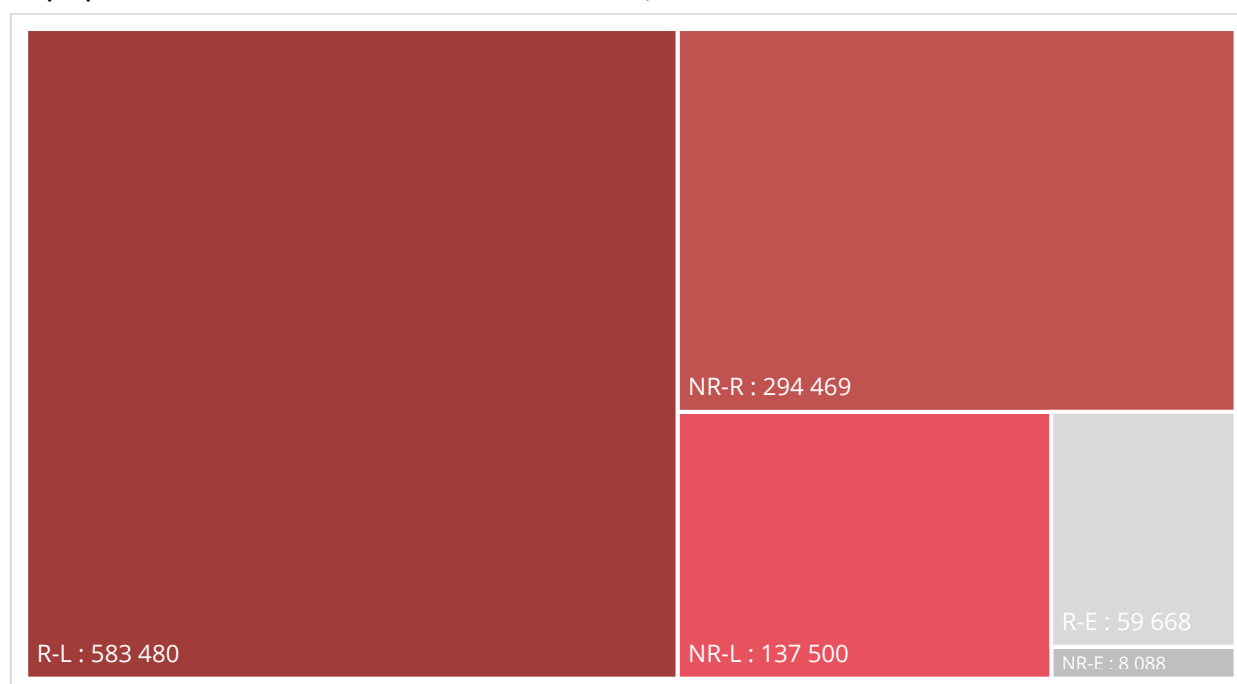
**Graphique 3 – Évolution du nombre d'assurés bénéficiaires de soins de santé, selon le flux de soins de 2016 à 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Entre 2016 et 2023, l'évolution du nombre d'assurés distincts ayant bénéficié de soins de santé a augmenté pour l'ensemble des flux de soins, mais à des intensités variables. Les hausses les plus marquées concernent les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L, +65,1%) et les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (R-L, +13,1%). A l'inverse, les flux de soins à l'étranger présentent des évolutions plus limitées, avec une augmentation de 6,2% pour les assurés non-résidents soignés à l'étranger (NR-E) et de 3,2% pour les assurés résidents soignés à l'étranger (R-E). Enfin, le nombre d'assurés non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R) augmente de 14,0%.

Graphique 4 – Nombre d'assurés bénéficiaires de soins de santé, selon le flux de soin en 2023



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, 583 480 assurés résidents ont reçu des soins au Luxembourg (R-L), tandis que 294 469 assurés non-résidents ont bénéficié de soins dans leur pays de résidence (NR-R). Les flux NR-L et R-E concernent respectivement 137 500 et 59 668 assurés bénéficiaires de soins de santé, alors que le flux NR-E demeure plus marginal avec 8 088 assurés bénéficiaires de soins de santé.

Tableau 1 – Évolution de la part des assurés bénéficiaires de soins de santé, selon le flux de soin de 2016 à 2023

|      | R-L   | NR-L  | R-E   | NR-R  | NR-E |
|------|-------|-------|-------|-------|------|
| 2016 | 97,9% | 29,1% | 11,0% | 90,2% | 2,7% |
| 2017 | 97,5% | 29,8% | 11,4% | 86,9% | 2,7% |
| 2018 | 97,9% | 30,7% | 11,5% | 85,3% | 2,7% |
| 2019 | 97,9% | 32,4% | 11,4% | 84,7% | 2,6% |
| 2020 | 97,9% | 35,9% | 8,5%  | 84,9% | 2,0% |
| 2021 | 98,6% | 35,5% | 8,9%  | 88,5% | 2,1% |
| 2022 | 99,1% | 36,7% | 9,6%  | 85,0% | 2,3% |
| 2023 | 97,5% | 38,7% | 10,0% | 82,9% | 2,3% |

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

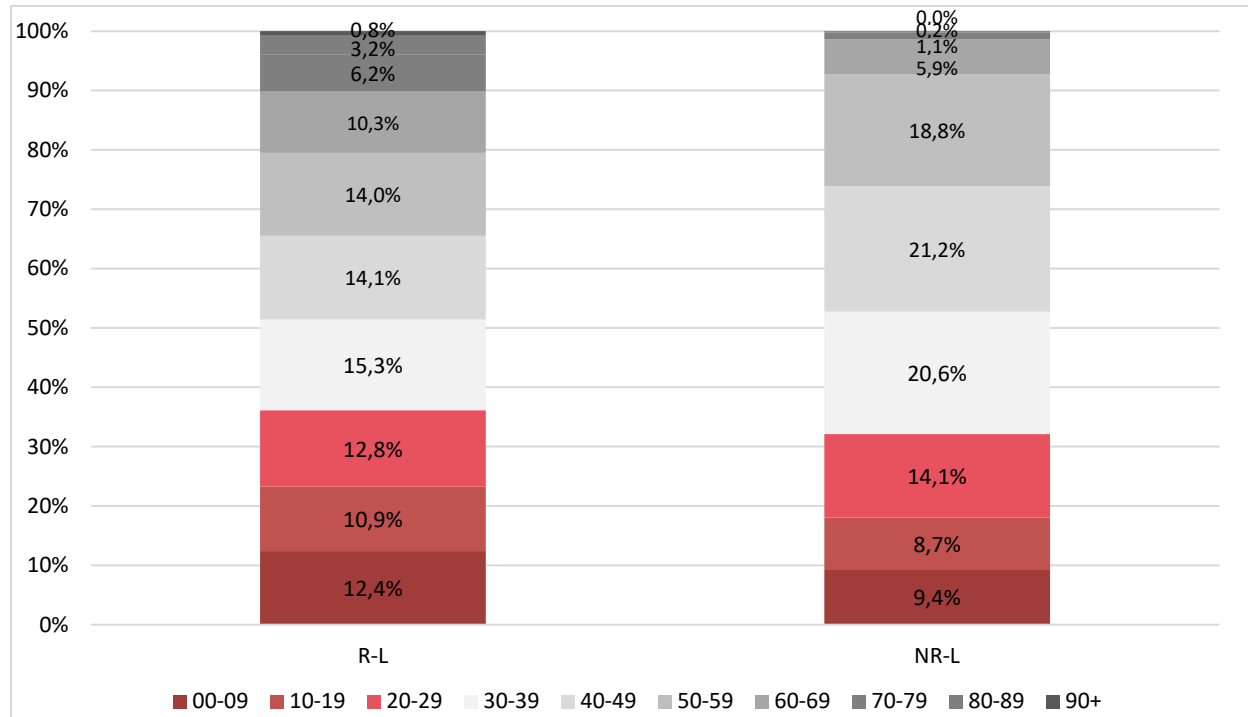
Entre 2016 et 2023, la part des assurés résidents ayant reçu au moins un soin au Luxembourg (R-L), demeure très élevée, oscillant autour de 98%. Sur la même période, la proportion d'assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L) a augmenté de manière continue, passant de 29,1% à 38,7%. A l'inverse, la part d'assurés non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R) a diminué, reculant de 90,2% à 82,9%. Cette évolution traduit un recours croissant des assurés non-résidents aux soins dispensés au Luxembourg.

Les soins à l'étranger concernent une part plus limitée des assurés. En 2023, 10,0% des assurés résidents ont bénéficié d'au moins un soin de santé à l'étranger (R-E), contre 2,3% des assurés non-résidents ayant reçu des soins dans un pays autre que leur pays de résidence ou le Luxembourg (NR-E).

## 4.1 LES SOINS DE SANTÉ PRESTÉS AU LUXEMBOURG

Les soins de santé dispensés au Luxembourg concernent un nombre important d'assurés, qu'ils soient résidents ou non-résidents. Ce sous-chapitre analyse ces bénéficiaires selon les différents flux de soins.

**Graphique 5 – Répartition des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le groupe d'âge en 2023**

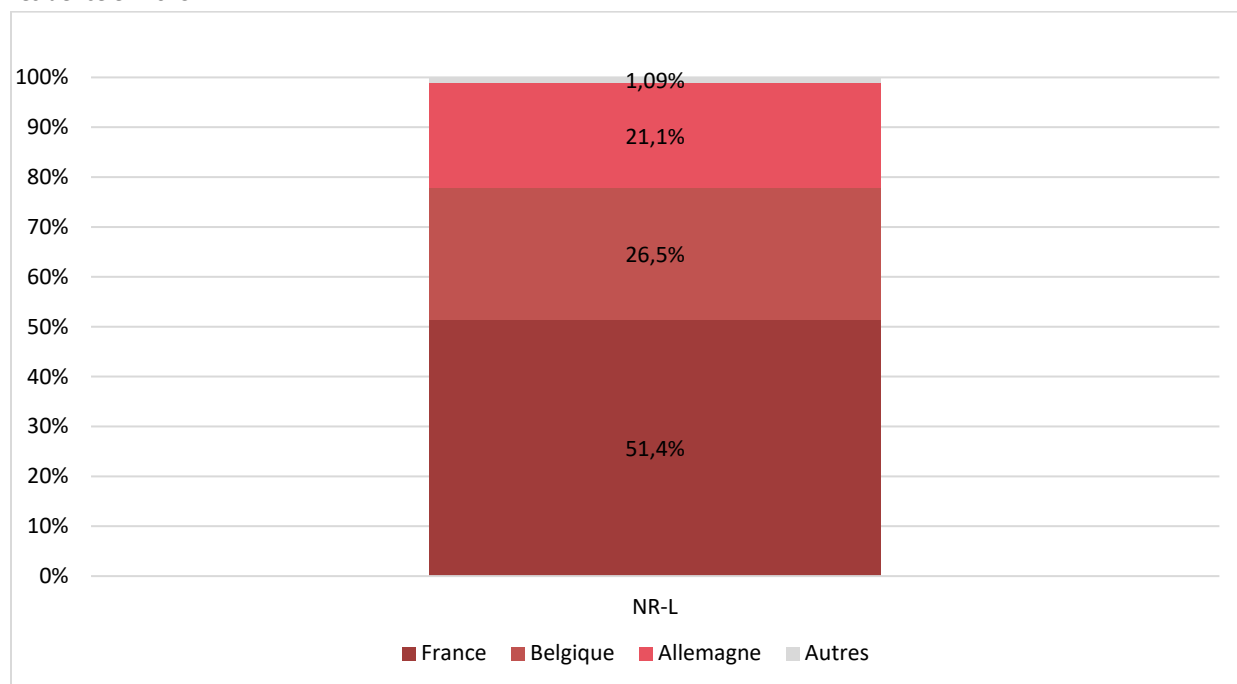


Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Parmi les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (R-L) en 2023, la répartition est davantage étalée sur l'ensemble des âges. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 23,3% des assurés, tandis que les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 20,5% des assurés.

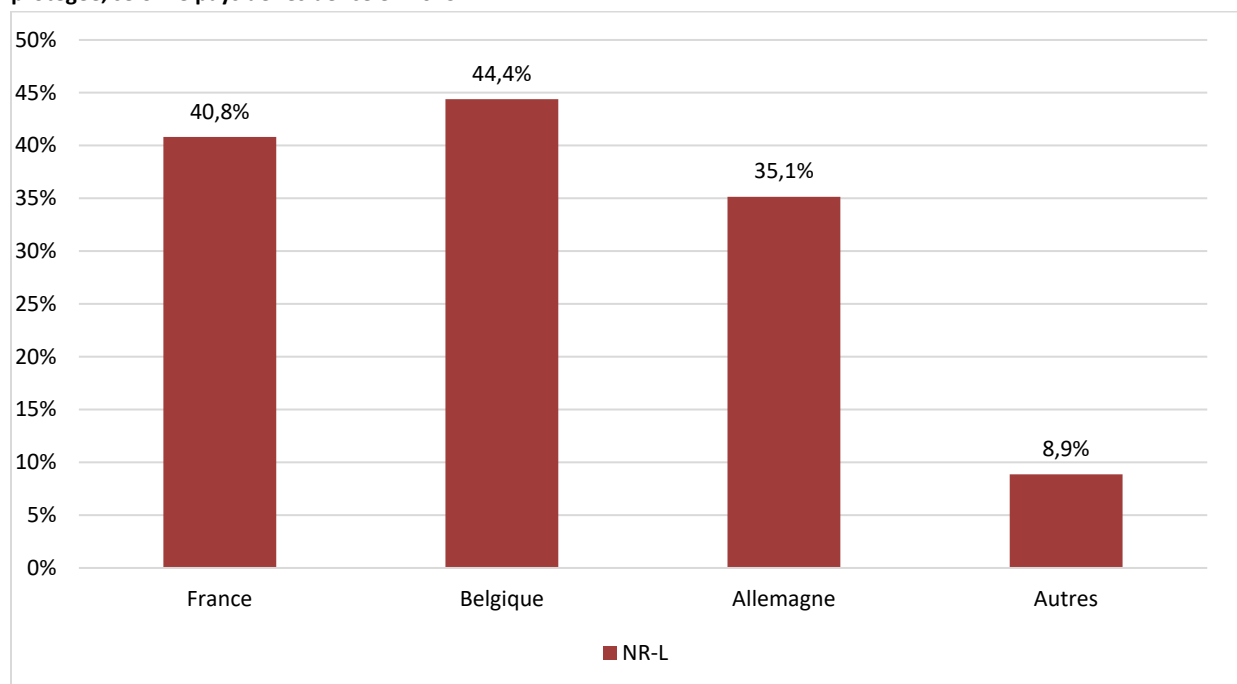
Parmi les assurés non-résidents ayant bénéficié des soins au Luxembourg (NR-L) en 2023, les classes d'âge 30-39 ans (20,6%), 40-49 ans (21,2%) et 50-59 ans (18,8%) sont les plus représentées, ce qui reflète la prédominance de la population active. À l'inverse, les personnes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 7,2%.

L'examen de la répartition par sexe des assurés ayant bénéficié de soins de santé au Luxembourg révèle un équilibre global entre femmes et hommes. De légères différences apparaissent toutefois selon le statut de résidence : en 2023, les femmes sont majoritaires parmi les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (R-L, 50,9%), alors que les hommes prédominent légèrement parmi les assurés non-résidents (NR-L, 51,1%).

**Graphique 6 – Répartition des assurés non-résidents bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le pays de résidence en 2023**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L) résident majoritairement en France (51,4%), devant la Belgique (26,5%) et l'Allemagne (21,1%). Cette structure est très similaire à celle de la population protégée non-résidente générale (France : 47,6%, Belgique : 22,6%, Allemagne : 22,7%) telle que présentée dans le Graphique 1.

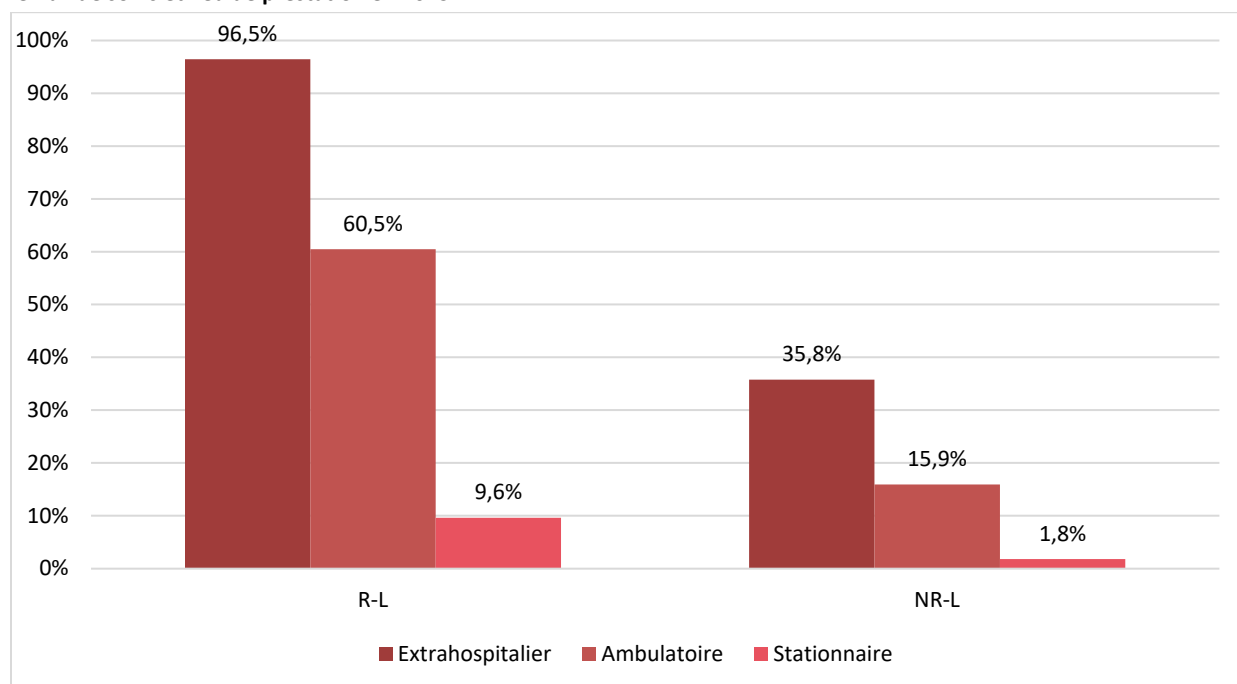
**Graphique 7 – Part des assurés non-résidents bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg parmi la population protégée, selon le pays de résidence en 2023**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, 44,4% des assurés protégés résidant en Belgique ont bénéficié de soins au Luxembourg, contre 40,8% de ceux résidant en France et 35,1% de ceux résidant en Allemagne. Les assurés résidant dans d'autres pays présentent quant à eux un taux de recours nettement plus faible (8,9%). Ainsi, contrairement à la répartition des assurés non-résidents ayant bénéficié d'au moins un soin de santé au

Luxembourg (graphique 6), parmi lesquels les résidents de France sont les plus nombreux, le recours aux soins rapporté à la population protégée est plus fréquent chez les assurés résidant en Belgique (graphique 7).

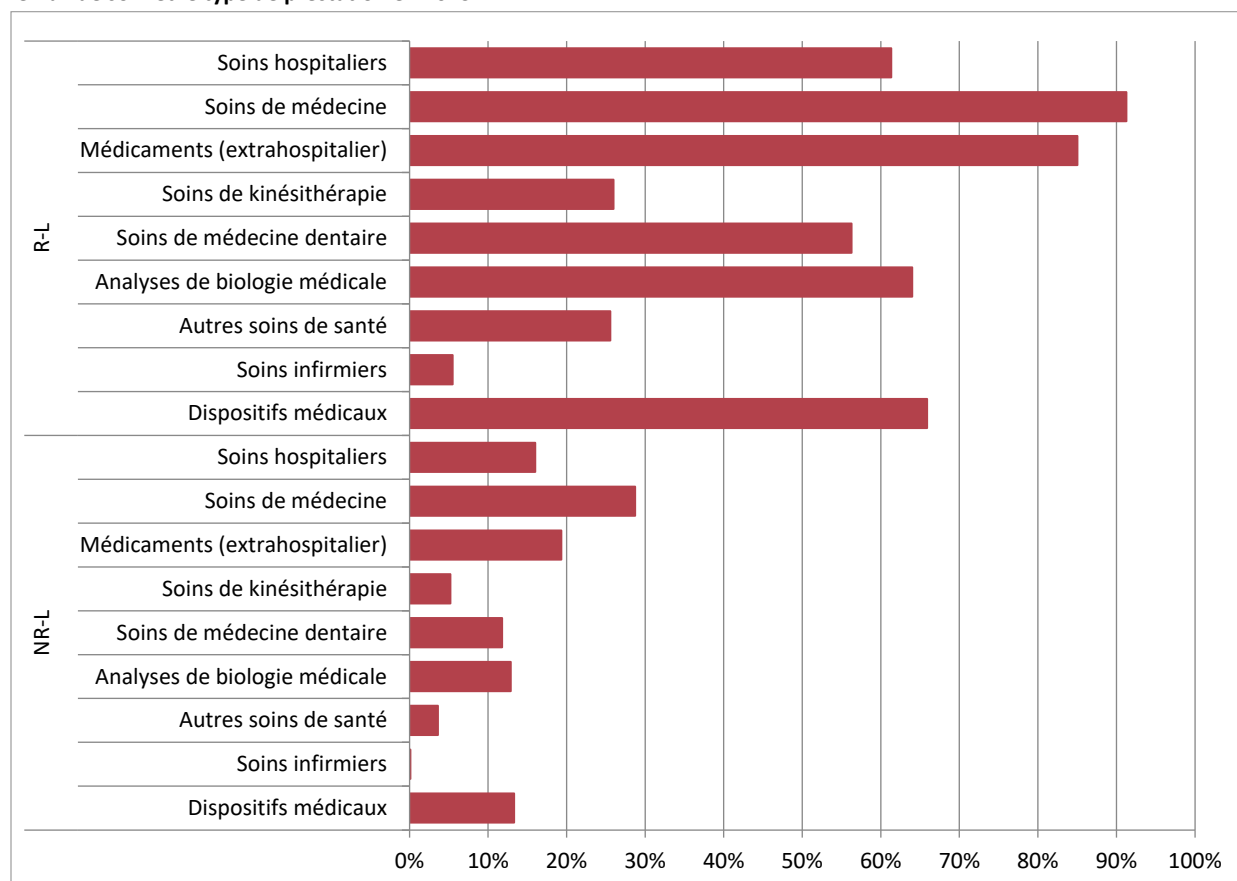
**Graphique 8 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg parmi la population protégée, selon le flux de soins et lieu de prestation en 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le recours aux soins au Luxembourg varie fortement selon le type de prise en charge et le lieu de résidence des assurés. Parmi les assurés résidents (R-L) en 2023, 96,5% ont bénéficié d'au moins un soin extrahospitalier, contre 60,5% pour les soins hospitaliers ambulatoires et 9,6% pour les soins hospitaliers stationnaires. Les taux observés sont nettement plus faibles parmi les assurés non-résidents ayant bénéficié de soins au Luxembourg (NR-L), avec respectivement 35,8%, 15,9% et 1,8% d'assurés concernés. Ces écarts s'expliquent notamment par le fait qu'une part importante des assurés non-résidents recourt aux soins dans leur pays de résidence.

**Graphique 9 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg parmi la population protégée, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

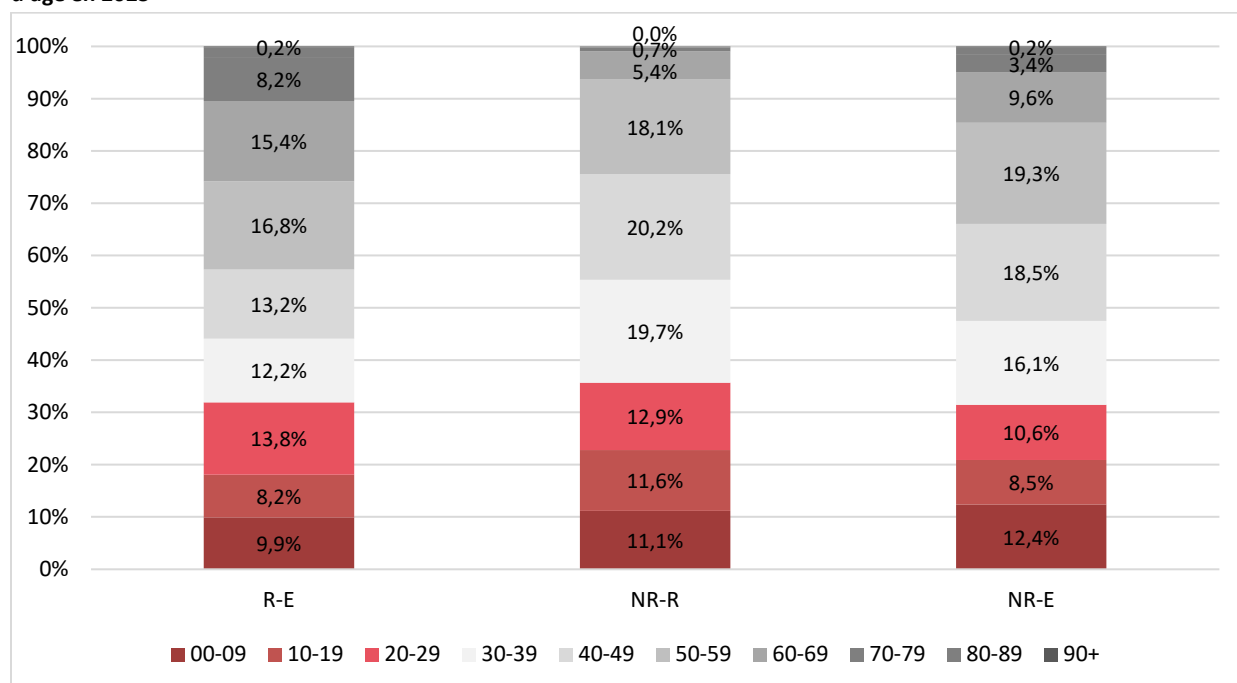
Parmi les assurés résidents ayant bénéficié d'au moins un soin de santé au Luxembourg en 2023, les soins de médecine concernent la plus grande proportion d'assurés (91,3%), suivis des médicaments délivrés en extrahospitalier (85,0%), des dispositifs médicaux (65,9%) et des analyses de biologie médicale (64,0%). En 2023, 61,3% des assurés résidents ont bénéficié de soins hospitaliers.

Pour les assurés non-résidents ayant bénéficié d'au moins un soin au Luxembourg en 2023, les soins de médecine concernent également la plus grande part des assurés (28,7%). Ils sont suivis par les médicaments délivrés en extrahospitalier (19,3%), les soins hospitaliers (16,0%) et les dispositifs médicaux (13,3%). Pour l'ensemble des catégories de prestations, les proportions observées sont nettement plus faibles à celles des assurés résidents. Cette situation reflète un recours plus ponctuel aux soins dispensés au Luxembourg parmi les assurés non-résidents, qui bénéficient également d'une partie de leurs soins dans leur pays de résidence.

## 4.2 LES SOINS DE SANTÉ PRESTÉS À L'ÉTRANGER

Ce sous-chapitre analyse le recours des assurés non-résidents aux soins délivrés dans leur pays de résidence ou dans un autre pays que le Luxembourg, ainsi que le recours des assurés résidents à des soins à l'étranger, selon différentes caractéristiques socio-démographiques.

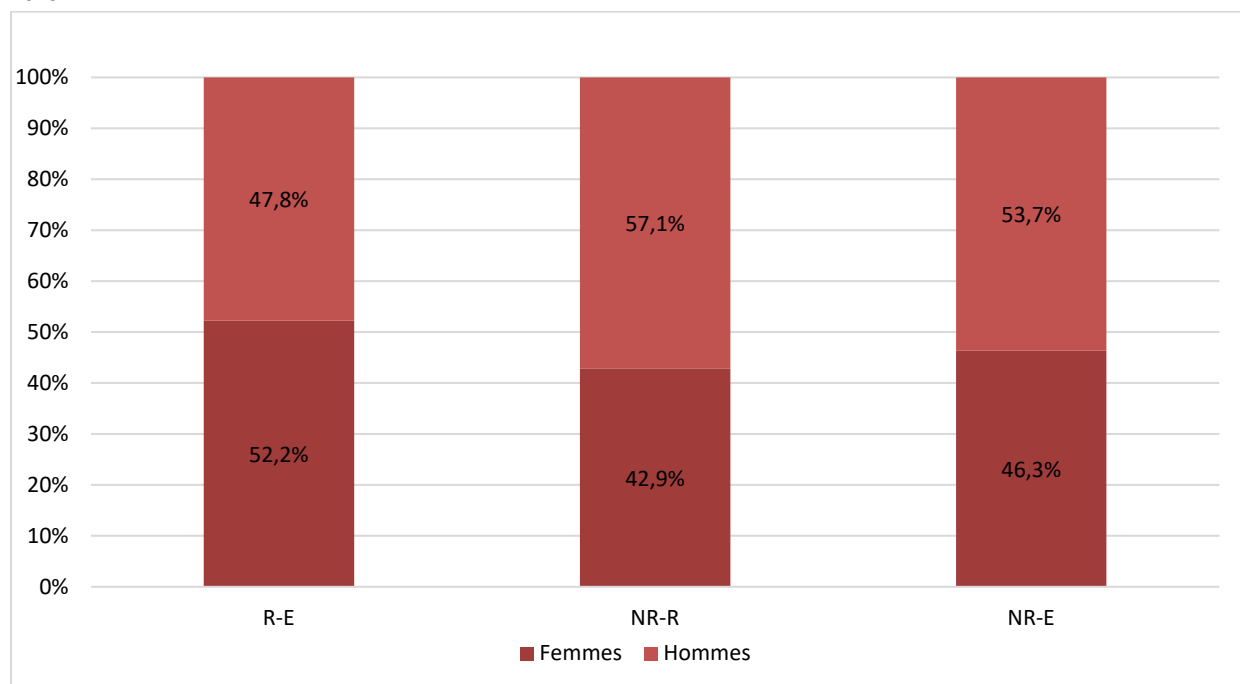
**Graphique 10 – Répartition des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le groupe d'âge en 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

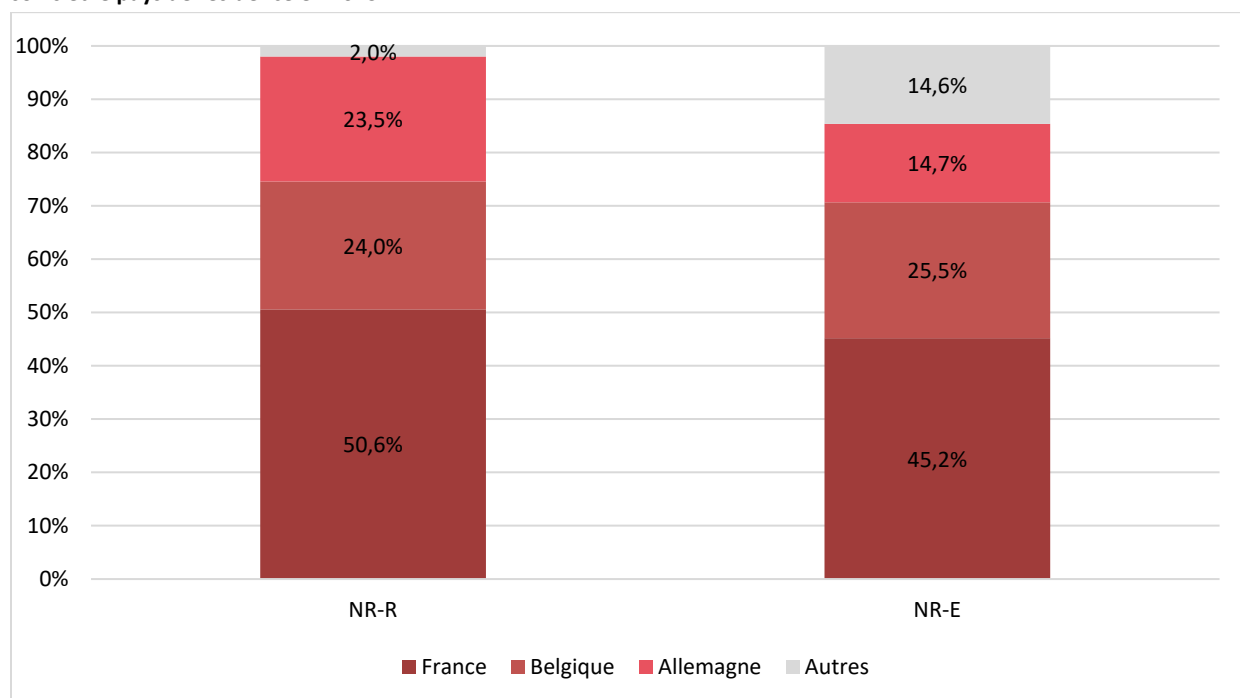
En 2023, les assurés non-résidents ayant reçu des soins à l'étranger, que ce soit dans leur pays de résidence (NR-R) ou dans un autre pays (NR-E), présentent une structure par âge relativement similaire. Les groupes d'âge 30-39 ans, 40-49 ans et 50-59 ans sont les plus représentés et regroupent à eux seuls plus de la moitié des assurés bénéficiaires de soins de santé, soit 58,0% pour les NR-R et 53,9% pour les NR-E.

Les assurés résidents ayant reçu des soins à l'étranger (R-E) se distinguent en revanche par une population plus âgée. En 2023, les personnes (R-E) de 60 ans ou plus représentent 25,8% des assurés concernés, contre seulement 6,3% pour les NR-R et 14,6% pour les NR-E. Cette différence est cohérente avec la structure démographique des populations couvertes par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, telle que présentée dans le Graphique 2.

**Graphique 11 – Répartition des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le sexe en 2023**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

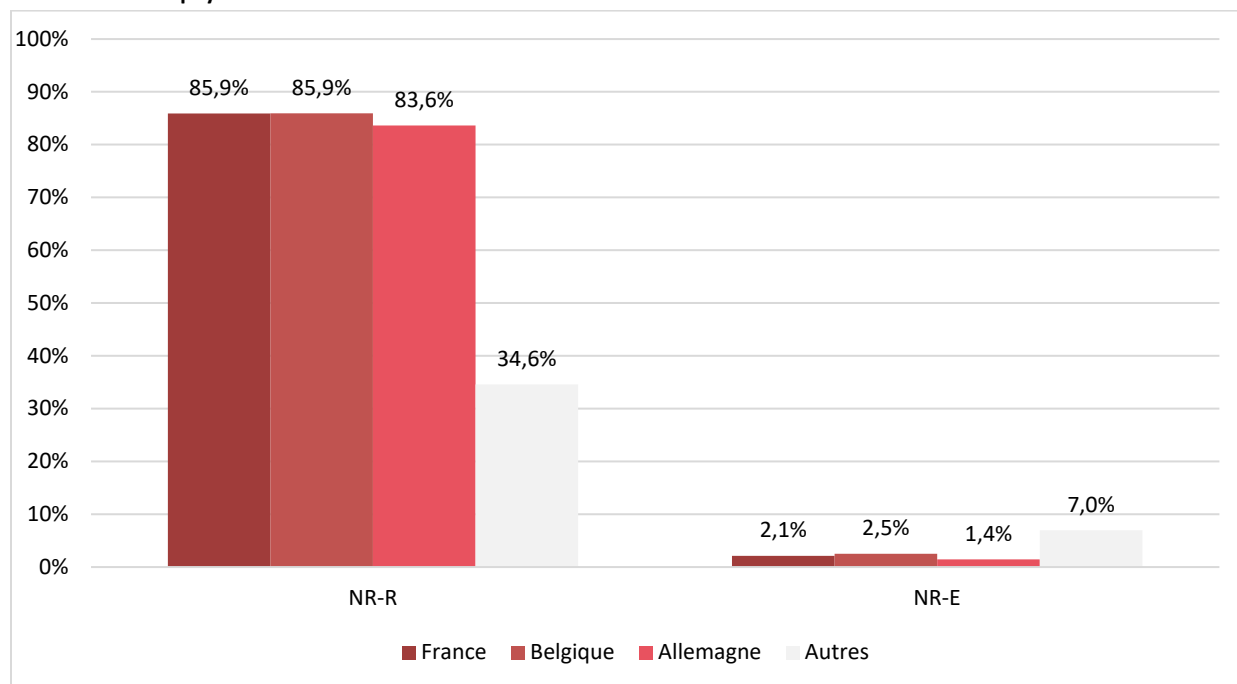
En 2023, les hommes sont majoritaires parmi les assurés ayant reçu des soins à l'étranger, qu'il s'agisse des non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R, 57,1%) ou dans un autre pays (NR-E, 53,7%). À l'inverse, les femmes sont plus représentées parmi les assurés résidents ayant reçu des soins à l'étranger (R-E, 52,3%). La part de la population protégée féminine était de 50,0% en 2016 et de 49,9% en 2023 parmi les assurés résidents et de 41,4%, respectivement de 41,0% parmi les assurés non-résidents.

**Graphique 12 – Répartition des assurés non-résidents bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger, selon les flux de soins et le pays de résidence en 2023**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, la part la plus élevée des assurés non-résidents ayant reçu des soins à l'étranger revient aux assurés qui résident en France. Ils représentent 50,6% des assurés concernés du flux des soins dans le pays de résidence (NR-R) et 45,2% de ceux relevant du flux de soins dans un autre pays (NR-E). La Belgique et l'Allemagne occupent également une place importante, avec des parts relativement proches dans le flux NR-R, représentant respectivement 24,0% et 23,5%. Cette répartition NR-R est très proche de celle de la population protégée non-résidente dans les principaux pays concernés.

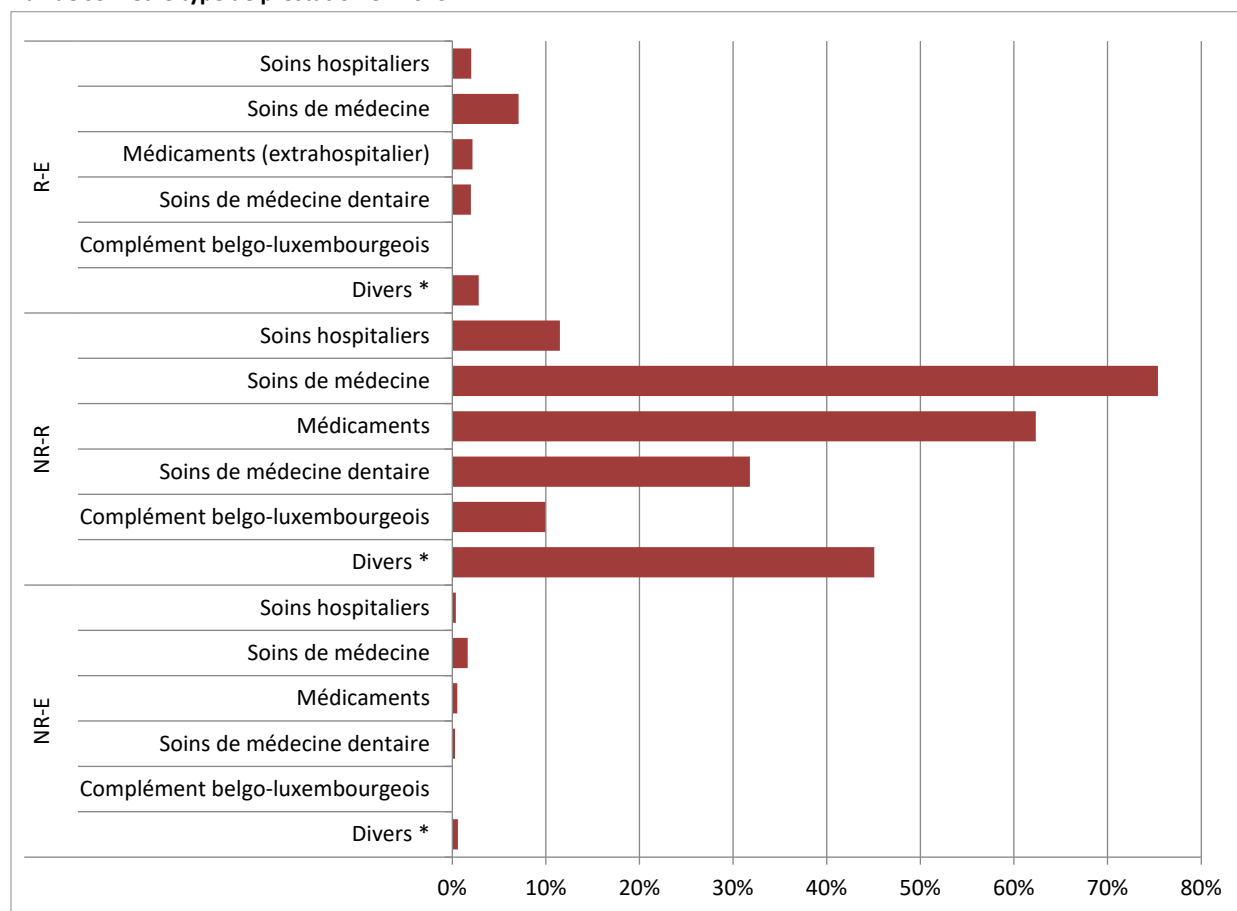
**Graphique 13 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger parmi la population protégée, selon le flux de soin et le pays de résidence en 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Rapporté à la population protégée non-résidente, le recours aux soins dans le pays de résidence est particulièrement élevé. En 2023, il atteint 85,9% tant pour les assurés résidant en France que pour ceux résidant en Belgique, tandis que 83,6% des assurés résidant en Allemagne ont bénéficié d'au moins un soin dans leur pays de résidence pris en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise. À l'inverse, le recours à des soins dispensés dans un pays autre que le Luxembourg ou le pays de résidence demeure marginal parmi les assurés non-résidents.

**Graphique 14 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger parmi la population protégée, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

\*La distinction des soins composant la catégorie « divers » n'est pas disponible dans les données transmises d'un pays à l'autre. En effet, cette catégorie regroupe les soins qui ne sont pas repris dans les autres catégories, notamment les soins de kinésithérapie, les soins infirmiers, les analyses de laboratoire ainsi que d'autres prestations.

\*\* La catégorie « Complément belgo-luxembourgeois » fait référence aux soins de santé dispensés aux travailleurs non-résidents belges occupés au Luxembourg ainsi qu'à leurs ayants droit, dans le cadre du mécanisme spécifique de remboursement prévu par la convention belgo-luxembourgeoise de sécurité sociale.

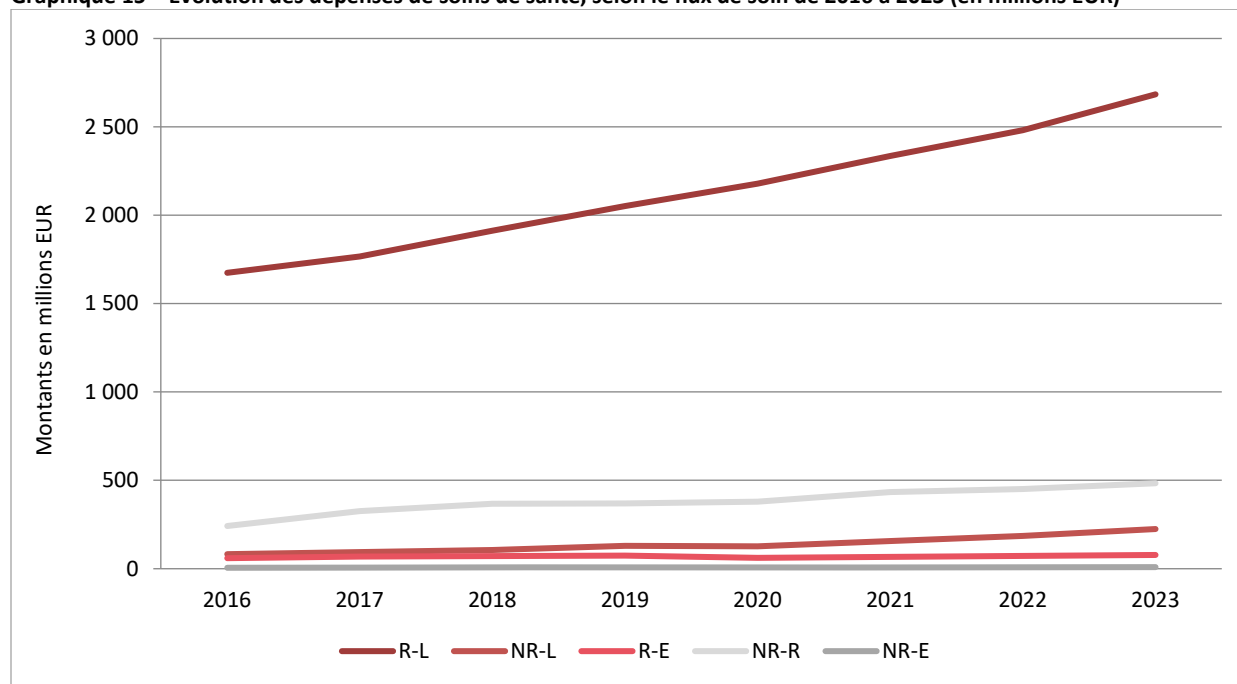
Au sein de la population protégée résidente, 7,1% des assurés ont bénéficié en 2023 d'au moins un soin de médecine à l'étranger et 2,0% de soins hospitaliers.

Parmi la population protégée non-résidente, 75,4% des assurés ont bénéficié d'au moins un soin de médecine dans leur pays de résidence en 2023. Les médicaments délivrés en extrahospitalier représentent, après les soins de médecine, le deuxième type de prestation le plus fréquemment consommé, bénéficiant à 62,3% des assurés, suivis des soins de médecine dentaire (31,8%).

## 5 LES DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ

Ce chapitre présente les dépenses de soins de santé prises en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise selon les différents flux de soins. L'analyse porte soit sur la période allant de 2016 à 2023, soit sur l'année 2023, dernière année pour laquelle les données relatives aux soins transfrontaliers peuvent être considérées comme suffisamment complètes et consolidées. Les différents flux de soins sont étudiés plus en détail selon le pays de résidence des assurés et les types de soins auxquels ils ont recours.

**Graphique 15 – Évolution des dépenses de soins de santé, selon le flux de soin de 2016 à 2023 (en millions EUR)**

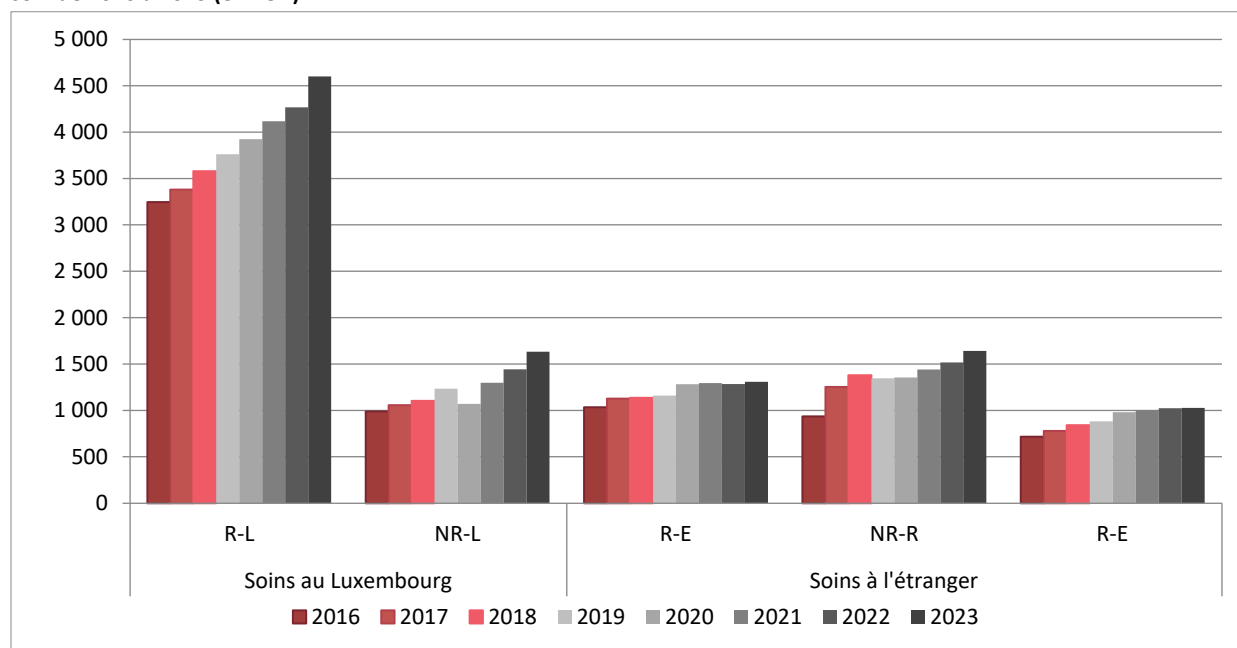


Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Entre 2016 et 2023, les dépenses de soins de santé prises en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise ont augmenté pour l'ensemble des flux de soins. La progression est particulièrement marquée pour les soins reçus au Luxembourg par les assurés non-résidents (NR-L, +172,6%) et pour les soins reçus dans leur pays de résidence (NR-R, +100,2%). Les autres flux de soins connaissent également une évolution à la hausse, notamment les soins reçus au Luxembourg par les assurés résidents (R-L, +60,3%) et les soins reçus à l'étranger par les assurés résidents (R-E, +30,7%).

Ces évolutions s'expliquent en partie par l'évolution de l'échelle mobile des salaires, qui a augmenté de 18,9% entre 2016 et 2023, ainsi que par les revalorisations de la valeur de la lettre-clé négociées avec les prestataires de soins. Elles s'expliquent également par l'augmentation de la population protégée, le nombre d'assurés non-résidents ayant augmenté de 24,1% sur la même période et celui des assurés résidents de 13,6%.

Le graphique suivant présente l'évolution du montant moyen par assuré bénéficiaire de soins de santé par flux de soins. Cet indicateur neutralise l'évolution de la population protégée puisqu'il rapporte les dépenses au nombre d'assurés concernés. Il permet ainsi d'atténuer l'effet de la croissance du nombre d'assurés, même si les évolutions tarifaires, notamment celles résultant de l'application de l'échelle mobile des salaires, continuent d'influencer les résultats.

**Graphique 16 – Évolution des montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé, selon le flux de soin de 2016 à 2023 (en EUR)**

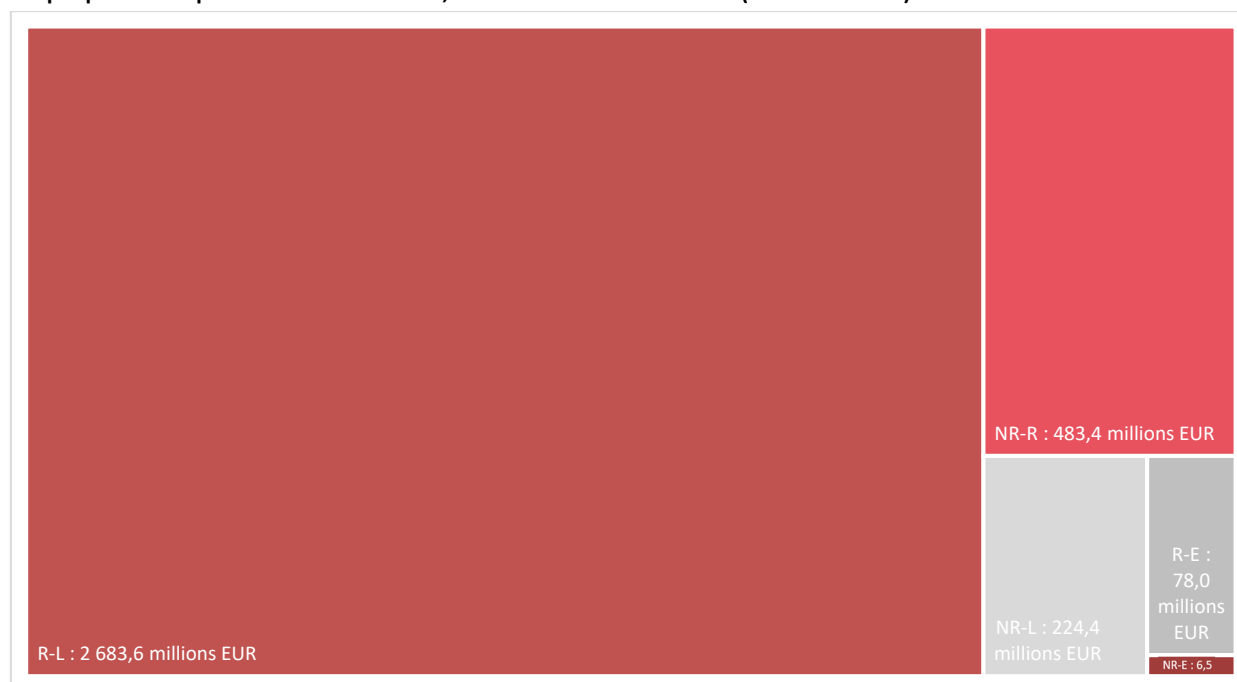
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Entre 2016 et 2023, le montant moyen par assuré a augmenté pour l'ensemble des flux de soins. Les hausses les plus marquées sont observées pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R, +75,5%) et pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L, +65,2%). Les autres flux enregistrent également une progression du montant moyen, avec des augmentations de 43,4% pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins dans un pays autre que leur pays de résidence ou le Luxembourg (NR-E), de 41,6% pour les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (R-L) et de 26,6% pour les assurés résidents ayant reçu des soins à l'étranger (R-E).

Malgré cette progression généralisée, les écarts entre flux demeurent importants en 2023. Le montant moyen le plus élevé est observé pour les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (4 599 EUR par assuré), soit près de trois fois le montant observé pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (1 632 EUR).

Sur la même année, le montant moyen pour un assuré résident ayant reçu des soins à l'étranger (R-E) est de 130,4 EUR. Le montant moyen pour un assuré non-résident ayant reçu des soins dans son pays de résidence (NR-R) est de 1 360,5 EUR. Le montant moyen pour un assuré non-résident ayant reçu des soins dans un pays autre que son pays de résidence ou le Luxembourg (NR-E) est de 23,4 EUR.

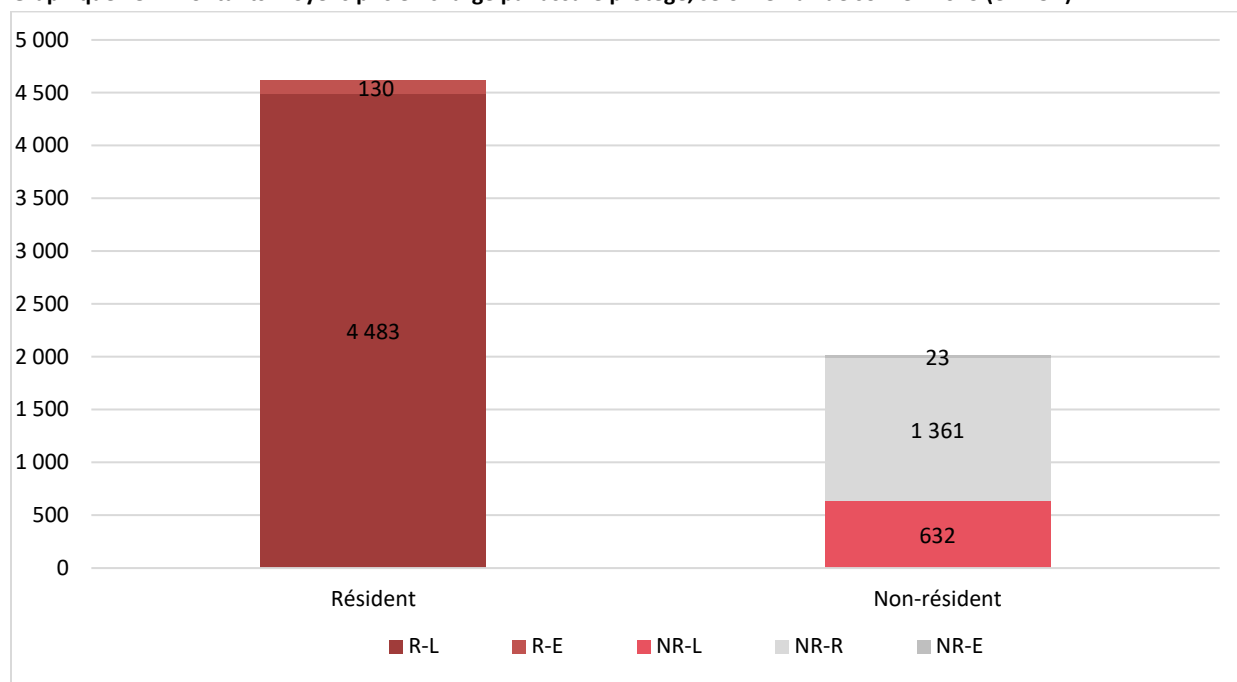
Graphique 17 – Dépenses de soins de santé, selon le flux de soin en 2023 (en millions EUR)



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les soins reçus au Luxembourg par les assurés résidents (R-L) représentent 77,2% des dépenses de soins de santé prises en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, soit 2,7 milliards EUR. Les soins des assurés non-résidents reçus dans leur pays de résidence (NR-R) occupent la deuxième position des flux de soins avec 13,9% des dépenses (483,4 millions EUR), devant les soins des assurés non-résidents reçus au Luxembourg (NR-L, 6,4%, soit 224,4 millions EUR) et les soins des assurés résidents reçus à l'étranger (R-E, 2,2%, soit 78,0 millions EUR).

Graphique 18 – Montants moyens pris en charge par assuré protégé, selon le flux de soin en 2023 (en EUR)



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Pour les flux de soins des assurés résidents, les montants moyens pris en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise s'élèvent à 4 613 EUR par assuré protégé en 2023. Ils se composent principalement de soins reçus au Luxembourg (R-L), qui représentent 4 483 EUR par assuré protégé, tandis que les soins reçus à l'étranger (R-E) ne représentent que 130 EUR. Les dépenses de santé des

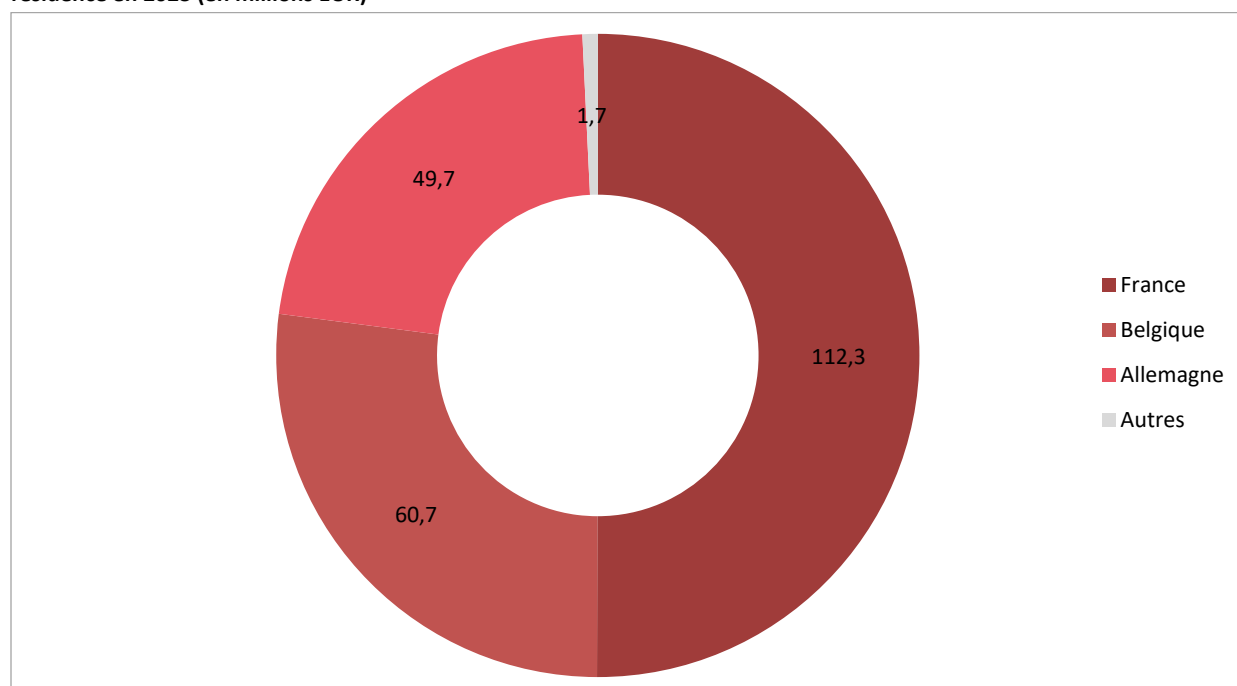
assurés résidents sont donc très largement concentrés sur les soins dispensés au Luxembourg, les soins à l'étranger ne représentant qu'une part limitée des montants rapportés à l'ensemble de la population protégée résidente.

Pour les assurés non-résidents, les montants moyens pris en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise atteignent 2 016 EUR par assuré protégé en 2023. Ils se composent des soins reçus dans le pays de résidence (NR-R), qui représentent 1 361 EUR par assuré protégé, tandis que les soins reçus au Luxembourg (NR-L) représentent 632 EUR et les soins reçus dans un autre pays (NR-E) seulement 23 EUR par assuré protégé. Les dépenses apparaissent ainsi davantage réparties entre les différents lieux de prise en charge que pour les assurés résidents, même si les soins reçus dans le pays de résidence constituent la composante principale. Globalement, le montant moyen des dépenses par assuré protégé demeure plus de deux fois plus élevé pour les assurés résidents que pour les assurés non-résidents.

## 5.1 LES DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ PRESTÉS AU LUXEMBOURG

Comme observé dans le graphique 15, les dépenses de soins de santé prises en charge par l'assurance maladie-maternité ont augmenté pour l'ensemble des soins de santé prestés au Luxembourg tant pour les assurés résidents (R-L) que pour les assurés non-résidents (NR-L). Ce sous-chapitre vise à mieux comprendre les dépenses associées à ces soins dispensés au Luxembourg.

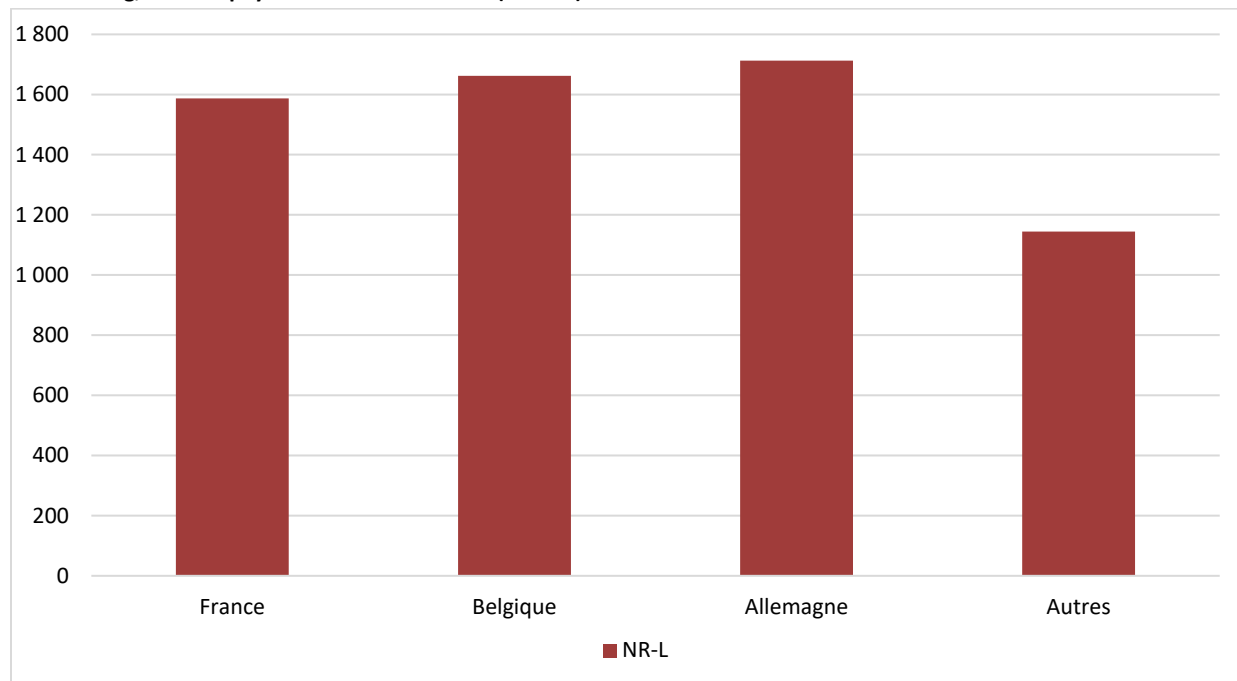
**Graphique 19 – Dépenses de soins de santé prestés au Luxembourg pour des assurés non-résidents, selon le pays de résidence en 2023 (en millions EUR)**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L) résident principalement en France, laquelle concentre à elle seule la moitié des dépenses de santé de ce flux, soit 112,3 millions EUR. La Belgique et l'Allemagne représentent respectivement 27,0%, soit 60,7 millions EUR, et 22,2%, soit 49,7 millions EUR, des dépenses. Les autres pays de résidence ne totalisent que 0,8% des dépenses de soins de santé, soit 1,7 million EUR. Cette répartition est similaire à celle de la population protégée non-résidente.

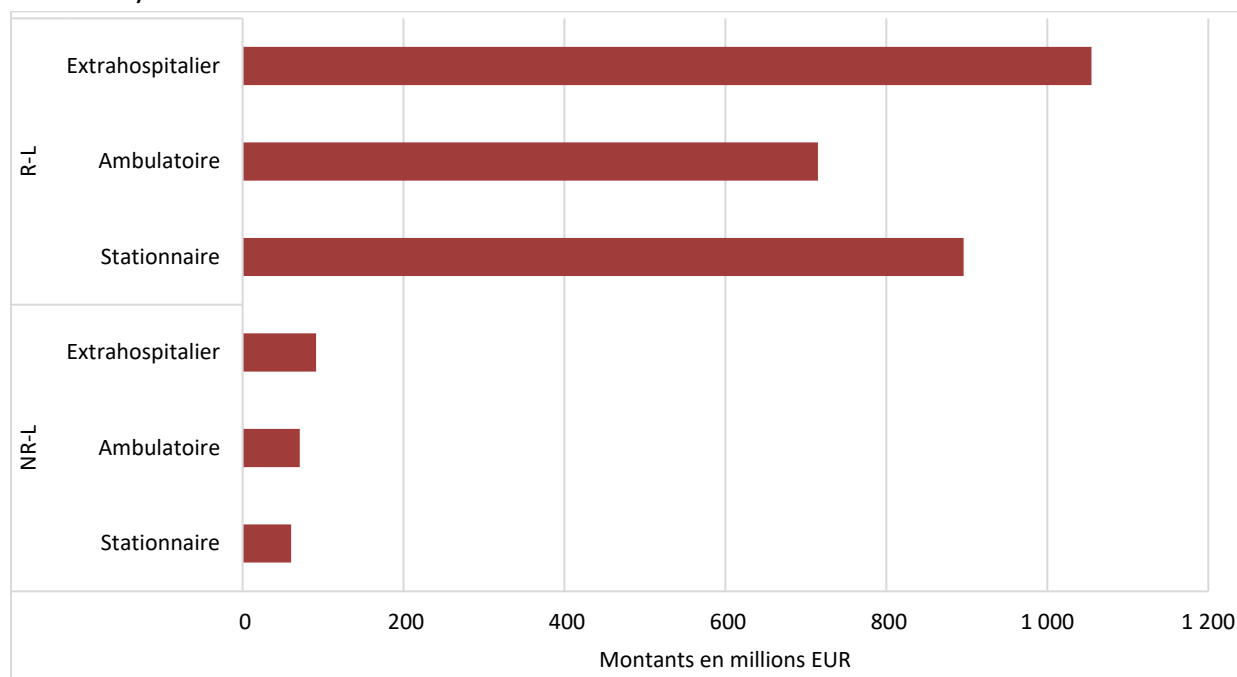
**Graphique 20 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le pays de résidence en 2023 (en EUR)**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L), le montant moyen par assuré varie relativement peu entre les trois pays limitrophes du Luxembourg. En 2023, les assurés résidant en Allemagne présentent le montant moyen le plus élevé (1 712,8 EUR), devant ceux résidant en Belgique (1 662,0 EUR) et en France (1 586,9 EUR). Les assurés résidant dans les autres pays présentent en revanche un montant moyen plus faible de 1 144,3 EUR.

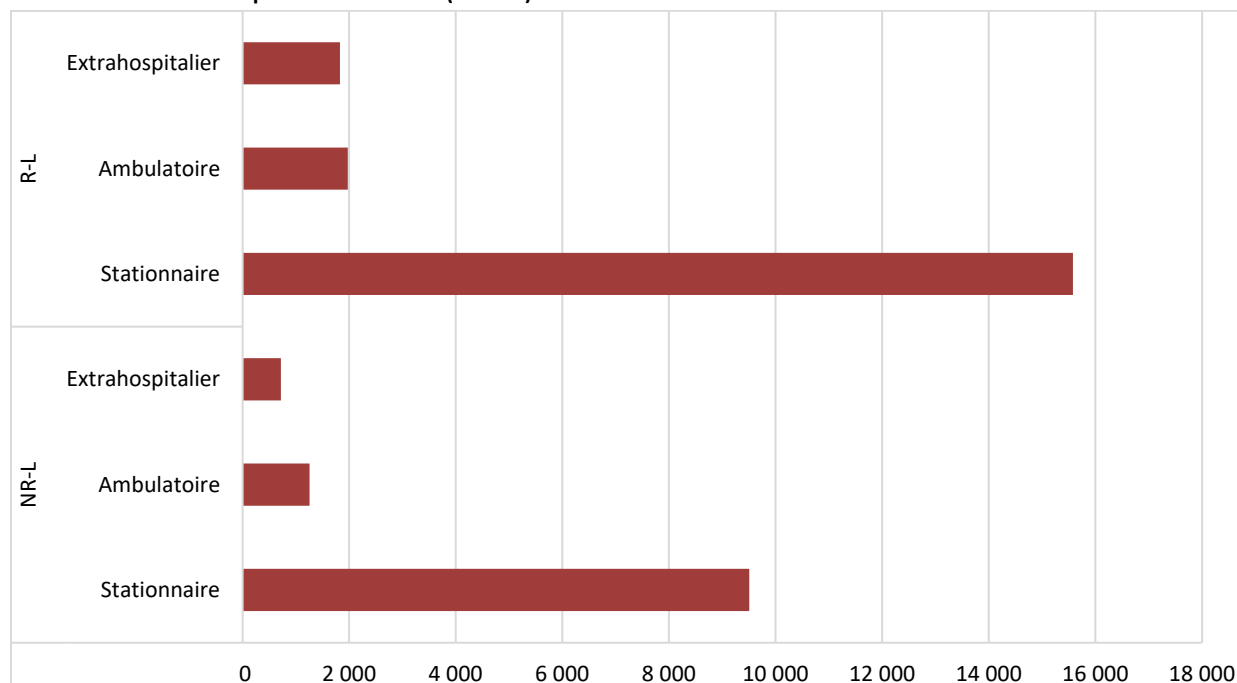
**Graphique 21 – Dépenses de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le lieu de prestation en 2023 (en millions EUR)**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les soins extrahospitaliers constituent le principal poste de dépenses pour les soins dispensés au Luxembourg, représentant en 2023 39,3% des dépenses de soins de santé pour les assurés résidents (R-L) et 40,7% pour les assurés non-résidents (NR-L). Ils sont suivis des soins hospitaliers stationnaires, qui concentrent 33,4% des dépenses des assurés résidents et 26,9% de celles des assurés non-résidents, puis des soins hospitaliers ambulatoires avec respectivement 26,6% et 31,6% des dépenses de soins de santé.

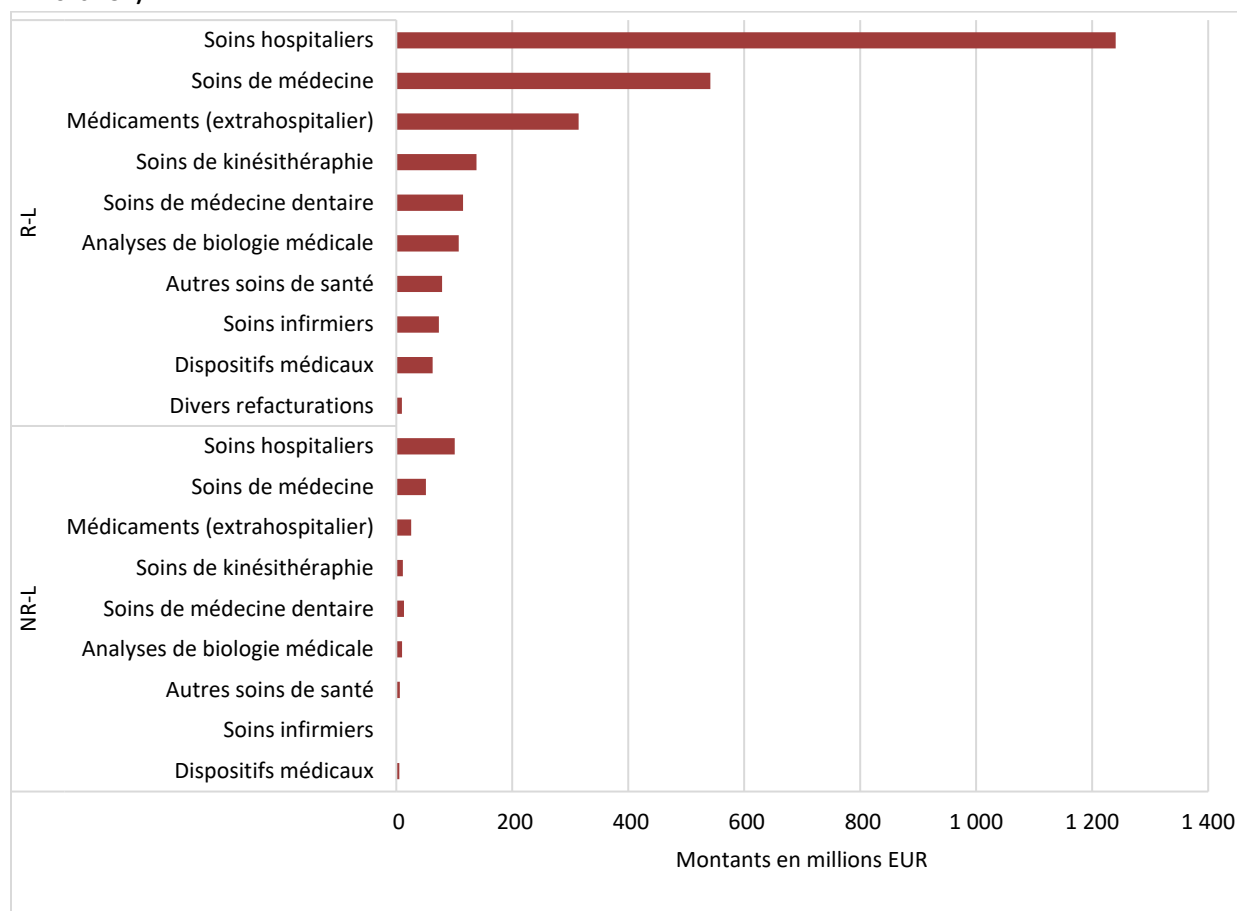
**Graphique 22 – Montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le lieu de prestation en 2023 (en EUR)**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les écarts de montants moyens par assuré sont encore plus marqués lorsque les prestations sont regroupées selon leur caractère ambulatoire, stationnaire ou extrahospitalier. Les soins hospitaliers stationnaires présentent de loin les montants moyens les plus élevés, avec 15 577,7 EUR par assuré résident (R-L) et 9 505,3 EUR par assuré non-résident (NR-L).

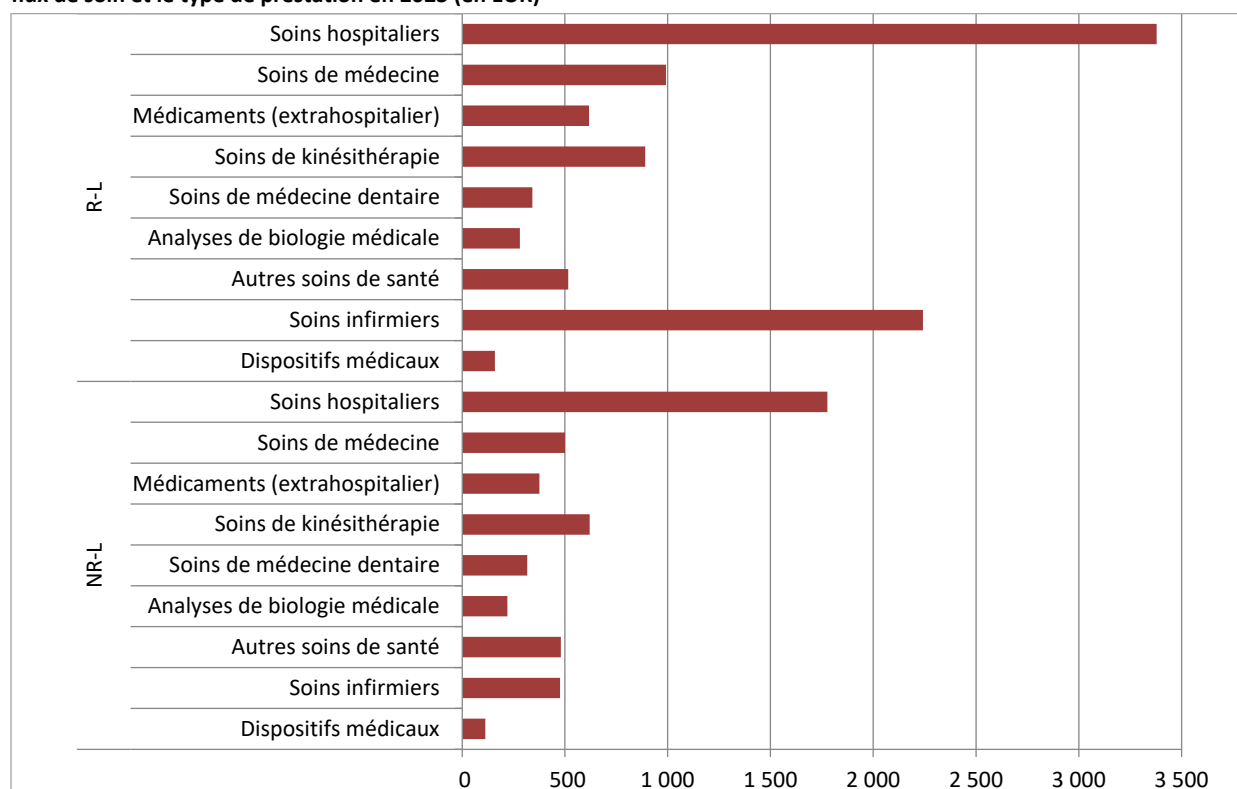
Les soins hospitaliers ambulatoires affichent en 2023 des montants moyens nettement plus faibles que les soins stationnaires (1 976,1 EUR pour les assurés résidents et 1 256,6 EUR pour les assurés non-résidents). De même, les soins extrahospitaliers s'élèvent respectivement à 1 827,3 EUR et 719,0 EUR par assuré. Ainsi, quel que soit le type de prise en charge, les montants moyens pour des soins de santé prestés au Luxembourg sont systématiquement plus élevés pour les assurés résidents que pour les assurés non-résidents.

**Graphique 23 – Dépenses de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en millions EUR)**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les soins hospitaliers représentent la plus grande part des dépenses de soins de santé pour les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg, avec 46,2% du total. Ils sont suivis par les soins de médecine (20,2%) et les médicaments délivrés en extrahospitalier (11,7%). Les soins de kinésithérapie (5,2%), les soins de médecine dentaire (4,3%) et les analyses de biologie médicale (4,0%) occupent une place plus modeste dans les dépenses.

Pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L) en 2023, la structure des dépenses est très proche de celle observée pour les assurés résidents (R-L). Les soins hospitaliers constituent le principal poste de dépenses avec 45,0% des dépenses de soins de santé, suivis des soins de médecine (22,8%) et des médicaments délivrés en extrahospitalier (11,5%). Les soins de médecine dentaire (5,9%), les soins de kinésithérapie (5,1%) et les analyses de biologie médicale (4,5%) représentent des parts plus modestes.

**Graphique 24 – Montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en EUR)**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les montants moyens par assuré varient fortement selon le type de prestation. Pour les assurés résidents comme pour les assurés non-résidents ayant bénéficié d'au moins un soin au Luxembourg, les soins hospitaliers affichent en 2023 les montants moyens les plus élevés, avec respectivement 3 378,9 EUR et 1 776,7 EUR par assuré.

Pour les assurés résidents (R-L), les soins infirmiers<sup>1</sup> représentent également un montant moyen particulièrement important en 2023 (2 241,7 EUR). Cet effet est fortement influencé par l'évolution du nombre de personnes dépendantes vivant à domicile, pour lesquelles certains soins infirmiers sont pris en charge par l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise. En troisième position se trouvent les soins de médecine (991,7 EUR) et ensuite les soins de kinésithérapie (890,4 EUR).

Pour les assurés non-résidents (NR-L), les montants moyens les plus élevés après les soins hospitaliers concernent les soins de kinésithérapie (620,5 EUR), les soins de médecine (500,4 EUR) et les autres soins de santé (480,6 EUR).

Globalement, les montants moyens par assuré sont plus élevés chez les assurés résidents que chez les assurés non-résidents pour la plupart des types de prestations, particulièrement pour les soins hospitaliers et les soins infirmiers.

<sup>1</sup> Les soins infirmiers ne concernent qu'un nombre limité d'actes et excluent notamment les prestations réalisées en milieu hospitalier.

**Tableau 2 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le pays de résidence et le type de prestation en 2023 (en EUR)**

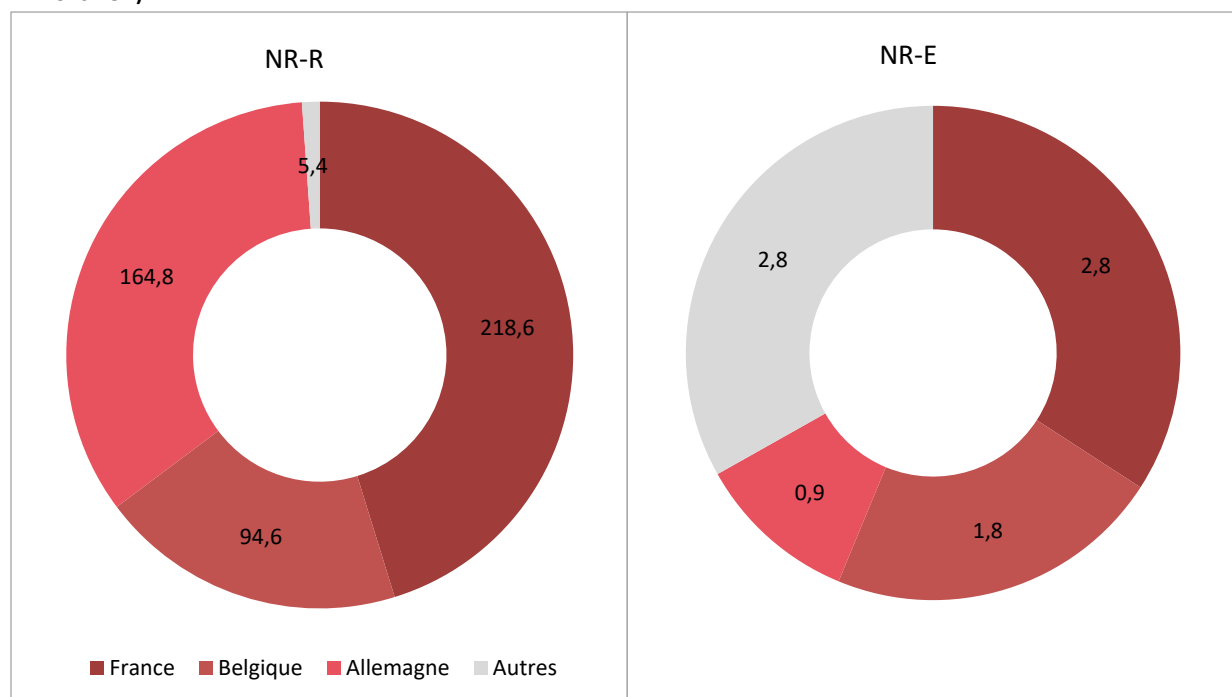
|                                | France  | Belgique | Allemagne | Autres  |
|--------------------------------|---------|----------|-----------|---------|
| Soins hospitaliers             | 1 679,0 | 1 869,2  | 1 962,2   | 1 683,0 |
| Soins de médecine              | 484,4   | 500,3    | 541,3     | 363,2   |
| Médicaments (extrahospitalier) | 302,2   | 529,9    | 365,3     | 399,5   |
| Soins de kinésithérapie        | 552,1   | 590,4    | 747,0     | 279,4   |
| Soins de médecine dentaire     | 319,2   | 307,5    | 333,3     | 227,6   |
| Analyses de biologie           | 217,0   | 224,7    | 222,3     | 170,9   |
| Autres soins de santé          | 448,4   | 453,7    | 576,2     | 420,5   |
| Soins infirmiers               | 437,6   | 345,6    | 657,0     | 820,3   |
| Dispositifs médicaux           | 97,3    | 122,4    | 130,4     | 87,7    |

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les assurés résidant en Allemagne présentent les montants moyens les plus élevés, notamment pour les soins hospitaliers (1 962,2 EUR, contre 1 679,0 EUR en France) ainsi que pour les soins de kinésithérapie (747,0 EUR contre 552,1 EUR). Les écarts entre pays demeurent toutefois relativement modérés pour la plupart des catégories de prestations.

## 5.2 LES DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ PRESTÉS À L'ÉTRANGER

Ce sous-chapitre est consacré aux dépenses liées aux soins de santé dispensés à l'étranger. Il analyse les dépenses selon le pays de résidence des assurés et le type de prestations, en distinguant les différents flux de soins.

**Graphique 25 – Dépenses de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le pays de résidence en 2023 (en millions EUR)**


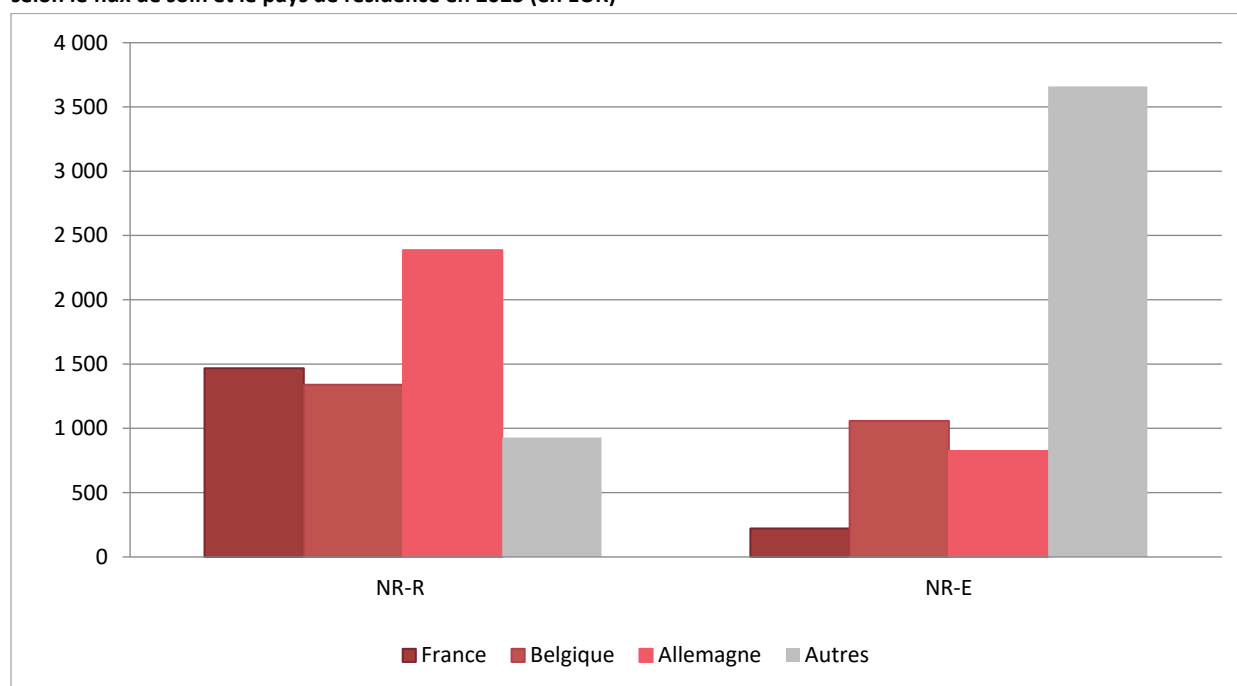
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, la part la plus élevée des dépenses concernant des assurés non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R) revient aux assurés qui résident en France et représente à elle seule 45,2%, soit 218,6 millions EUR. L'Allemagne (34,1%, soit 164,8 millions EUR) et la Belgique (19,6%, soit 94,6 millions EUR) concentrent également une part importante des dépenses. Cette répartition est relativement proche de celle observée pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au

Luxembourg (NR-L), où la France occupe la part la plus importante (50,0% des dépenses), devant la Belgique (27,1%) et l'Allemagne (22,1%).

Pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins dans un pays autre que leur pays de résidence ou le Luxembourg (NR-E), les dépenses sont davantage réparties entre plusieurs pays. La France et la catégorie « Autres pays » représentent chacune 33,7% des dépenses de soins de santé, soit 2,8 millions EUR. Elles sont suivies par la Belgique, qui représente 21,7% des dépenses, soit 1,8 million EUR, et par l'Allemagne avec 10,8%, soit 0,9 million EUR.

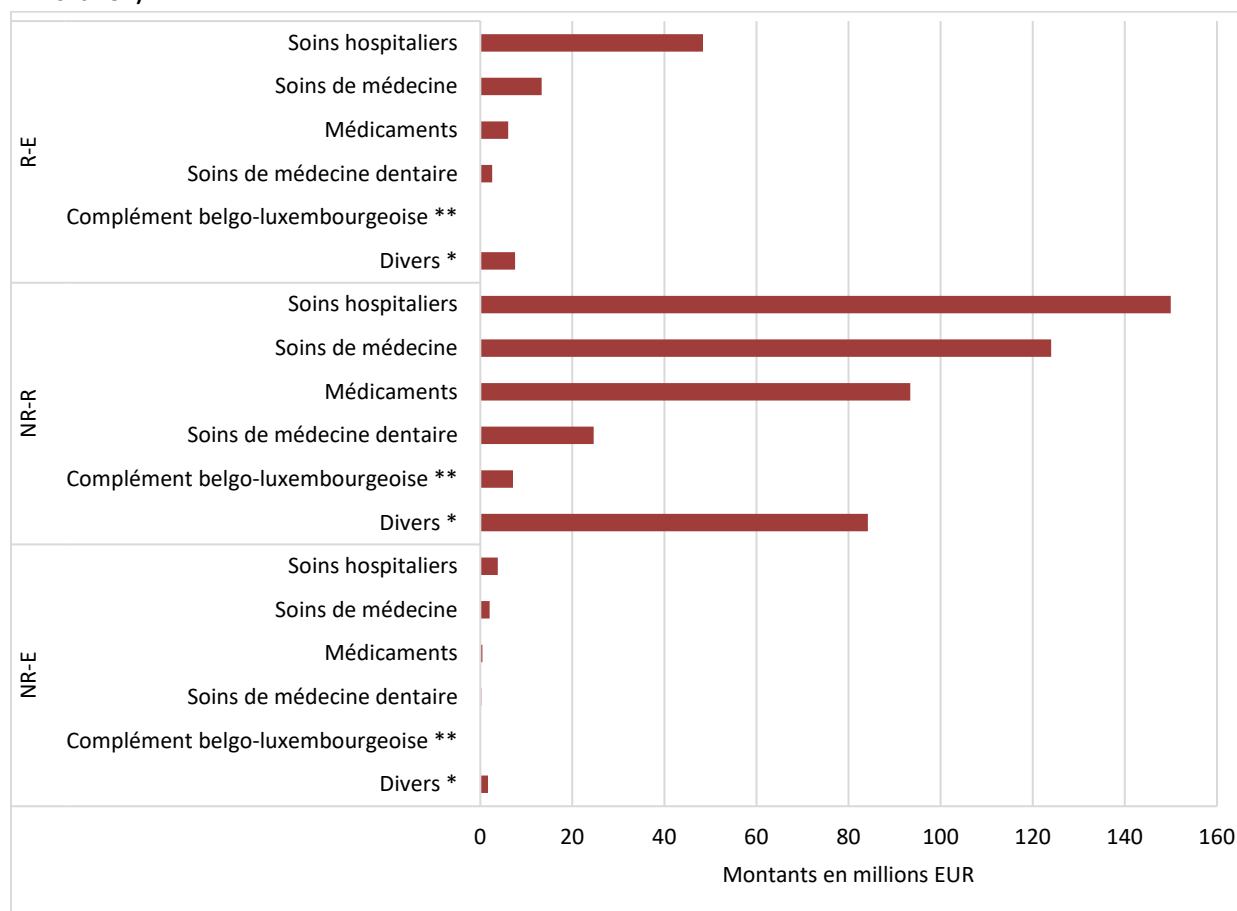
**Graphique 26 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le pays de résidence en 2023 (en EUR)**



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les montants moyens pour les assurés non-résidents varient selon le pays de résidence. En effet, en 2023<sup>^</sup>, pour les soins reçus dans le pays de résidence (NR-R), le montant moyen est particulièrement élevé en Allemagne qui représente 2 385,7 EUR, contre 1 467,4 EUR en France et 1 338,7 EUR en Belgique.

Pour les soins reçus dans un pays autre que le Luxembourg ou le pays de résidence (NR-E), les montants moyens sont généralement plus faibles, à l'exception de la catégorie « Autres pays », qui affiche en 2023 un montant moyen par assuré de 3 659,8 EUR. Ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence, compte tenu de l'effectif plus limité concerné par ce flux de soins.

**Graphique 27 – Dépenses de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en millions EUR)**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

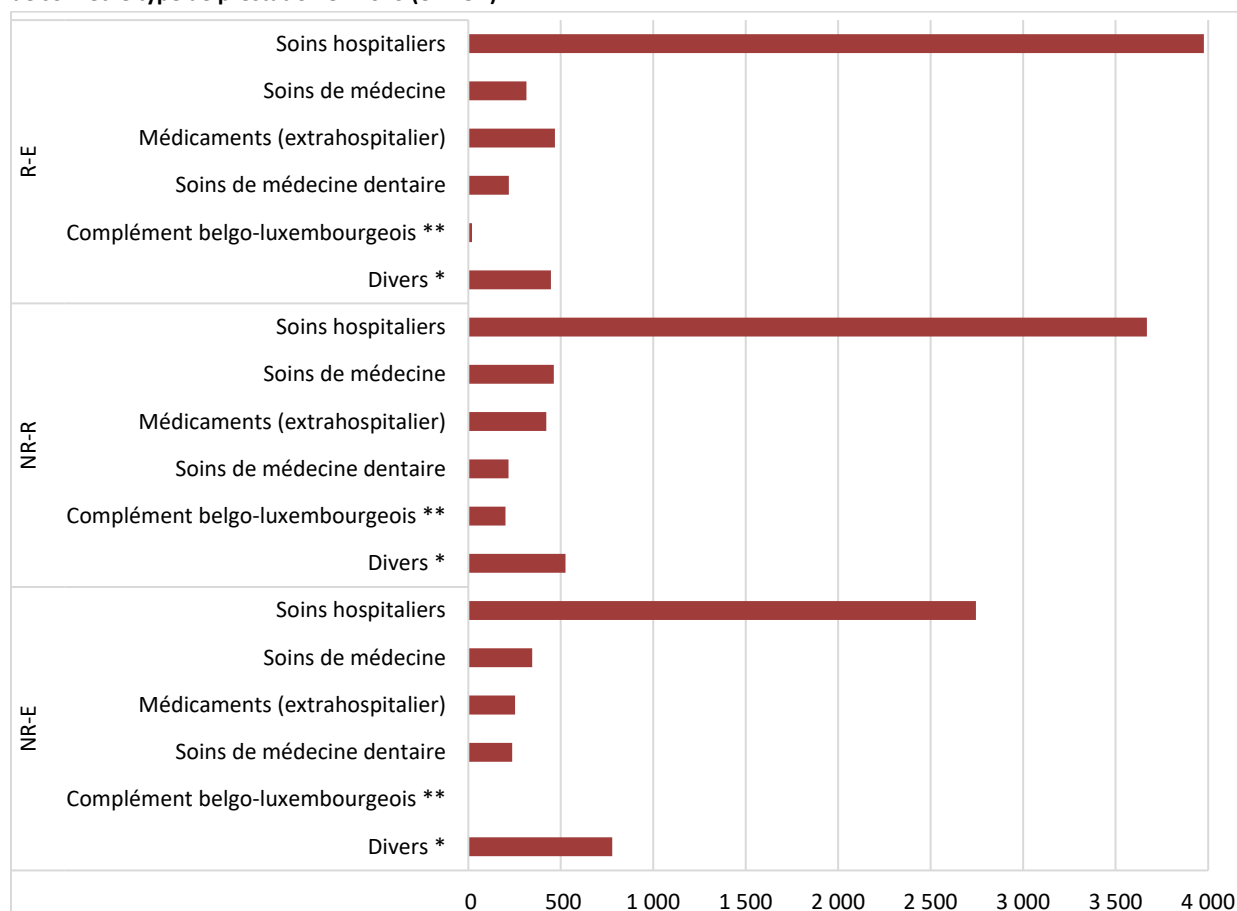
\*La distinction des soins composant la catégorie « divers » n'est pas disponible dans les données transmises d'un pays à l'autre. En effet, cette catégorie regroupe les soins qui ne sont pas repris dans les autres catégories, notamment les soins de kinésithérapie, les soins infirmiers, les analyses de laboratoire ainsi que d'autres prestations.

\*\* La catégorie « Complément belgo-luxembourgeois » fait référence aux soins de santé dispensés aux non-résidents belges actifs au Luxembourg ainsi qu'à leurs ayants droit, dans le cadre du mécanisme spécifique de remboursement prévu par la convention belgo-luxembourgeoise de sécurité sociale.

En 2023, les soins hospitaliers concentrent à eux seuls 62,0% des dépenses de soins de santé pour les assurés résidents ayant reçu des soins à l'étranger (R-E), soit 48,4 millions EUR. Les soins de médecine représentent 17,1% des dépenses, soit 13,3 millions EUR.

En 2023, les soins hospitaliers représentent le principal poste de dépenses pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R), avec 31,0% des dépenses de soins de santé, soit 150,0 millions EUR. Ils sont suivis par les soins de médecine (25,7%, soit 124,0 millions EUR) et les médicaments délivrés en extrahospitalier (19,3%, soit 93,4 millions EUR). Les soins de médecine dentaire totalisent seulement 5,1%, soit 24,6 millions EUR. Cette part est inférieure à celle observée dans le graphique 23 pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg (NR-L), où les soins de médecine dentaire représentent 10,6% des dépenses. Cette forte prédominance des soins hospitaliers s'explique notamment par le fait qu'une majorité des assurés résidents se faisant soigner à l'étranger ont recours à des soins planifiés dans le cadre d'un formulaire S2 préalablement accordé. Ces autorisations concernent souvent des prises en charge spécialisées ou hospitalières, ce qui contribue au poids important de cette catégorie dans les dépenses observées.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Les autorisations préalables pour des traitements à l'étranger en 2023 dans le cadre du formulaire S2 sont analysées plus en détail au chapitre 7 de la [Carte sanitaire](#) (2025). Ce chapitre présente également une ventilation des séjours stationnaires selon les chapitres de la classification ICD-10.

**Graphique 28 – Montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en EUR)**

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

\*La distinction des soins composant la catégorie « divers » n'est pas disponible dans les données transmises d'un pays à l'autre. En effet, cette catégorie regroupe les soins qui ne sont pas repris dans les autres catégories, notamment les soins de kinésithérapie, les soins infirmiers, les analyses de laboratoire ainsi que d'autres prestations.

\*\* La catégorie « Complément belgo-luxembourgeois » fait référence aux soins de santé dispensés aux travailleurs non-résidents belges occupés au Luxembourg ainsi qu'à leurs ayants droit, dans le cadre du mécanisme spécifique de remboursement prévu par la convention belgo-luxembourgeoise de sécurité sociale.

En 2023, les soins hospitaliers présentent les montants moyens les plus élevés pour l'ensemble des flux de soins à l'étranger, avec 3 977,7 EUR pour les assurés résidents ayant reçu des soins à l'étranger (R-E), 3 669,0 EUR pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins dans leur pays de résidence (NR-R) et 2 745,2 EUR pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins dans un autre pays (NR-E). À l'inverse, les soins de médecine, les médicaments extrahospitaliers et les soins de médecine dentaire affichent des montants moyens nettement plus faibles.

Ces résultats vont de pair avec les écarts observés précédemment pour les soins dispensés au Luxembourg, où les montants moyens liés aux soins hospitaliers étaient sensiblement plus élevés pour les assurés résidents (R-L) que pour les assurés non-résidents (NR-L).

**Tableau 3 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés à l'étranger selon le flux de soin, le pays de résidence et le type de prestation en 2023 (en EUR)**

|           |                                  | NR-R    | NR-E  |
|-----------|----------------------------------|---------|-------|
| France    | Soins hospitaliers               | 2 990,4 | 189,8 |
|           | Soins de médecine                | 297,5   | 38,2  |
|           | Médicaments                      | 294,3   | 30,0  |
|           | Soins de médecine dentaire       | 133,6   | 27,6  |
|           | Divers*                          | 574,4   | 31,0  |
| Belgique  | Soins hospitaliers               | 3 276,6 | 281,4 |
|           | Soins de médecine                | 619,9   | 26,5  |
|           | Médicaments                      | 416,2   | 25,9  |
|           | Soins de médecine dentaire       | 173,5   | 17,9  |
|           | Convention belgo-luxembourgeoise | 201,7   | 0,0   |
|           | Divers*                          | 479,6   | 39,1  |
| Allemagne | Soins hospitaliers               | 5 705,4 | 178,8 |
|           | Soins de médecine                | 663,9   | 33,3  |
|           | Médicaments                      | 784,5   | 7,9   |
|           | Soins de médecine dentaire       | 355,8   | 27,9  |
|           | Divers*                          | 430,0   | 29,6  |
| Autres    | Soins hospitaliers               | 2 298,5 | 707,3 |
|           | Soins de médecine                | 523,0   | 34,8  |
|           | Médicaments                      | 269,5   | 28,4  |
|           | Soins de médecine dentaire       | 107,7   | 17,9  |
|           | Divers*                          | 287,6   | 173,8 |

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

\*La distinction des soins composant la catégorie « divers » n'est pas disponible dans les données transmises d'un pays à l'autre. En effet, cette catégorie regroupe les soins qui ne sont pas repris dans les autres catégories, notamment les soins de kinésithérapie, les soins infirmiers, les analyses de laboratoire ainsi que d'autres prestations.

Les montants moyens mettent en évidence des écarts importants au sein du flux NR-R, en particulier pour les soins hospitaliers, dont le montant moyen varie en 2023 de 2 990,4 EUR pour les assurés résidant en France à 5 705,4 EUR pour ceux résidant en Allemagne. Des différences sont également observées pour les médicaments délivrés en extrahospitalier (294,3 EUR en France, contre 784,5 EUR en Allemagne) ou les soins de médecine (297,5 EUR, contre 663,9 EUR). Toutefois les montants moyens observés dans le pays de résidence ne sont que partiellement comparables car les systèmes de santé, l'accessibilité aux soins et les taux de prise en charge pouvant différer selon les pays.

## 6 CONCLUSION

Cette étude met en lumière l'importance des soins transfrontaliers au sein de l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, dans un contexte marqué par une forte proportion des assurés non-résidents, qui représentent plus d'un tiers de la population protégée. En 2023, les résidents constituent 62,8% de la population protégée, contre 37,2% pour les non-résidents, dont près de la moitié résident en France. Sur la période allant de 2016 à 2023, les dépenses prises en charge ont connu une progression dans l'ensemble des flux de soins, sous l'effet combiné de l'augmentation des coûts de santé et de la croissance du nombre de personnes protégées.

Pour situer les différents flux de soins dans leur contexte, il convient de rappeler que les soins reçus au Luxembourg par les résidents (R-L) représentent de loin la part prépondérante des prestations prises en charge. En 2023, ce flux concerne 583 480 assurés et représente à lui seul 77,2% des dépenses de soins de santé, soit 2,7 milliards EUR, contre 2,2% soit 78,0 millions pour le flux de soin R-E. Pour leur part, les soins des assurés non-résidents sont davantage répartis entre plusieurs lieux de prise en charge. En effet, les non-résidents reçoivent des soins aussi bien au Luxembourg (NR-L : 224,4 millions EUR) qu'à l'étranger ou dans leur pays de résidence (NR-R). Ce dernier flux représente à lui seul 483,4 millions EUR, soit près de 13,9% des dépenses analysées.

Les comportements de recours aux soins au Luxembourg diffèrent sensiblement entre résidents et non-résidents. Près de 97,5% des résidents ont bénéficié d'au moins un soin au Luxembourg en 2023, contre 38,7% des non-résidents. À l'inverse, 82,9% des non-résidents ont bénéficié d'au moins un soin dans leur pays de résidence. Les non-résidents ayant recours aux soins au Luxembourg sont majoritairement des actifs âgés de 30 à 59 ans, tandis que la population résidente ayant recours aux soins au Luxembourg présente une structure d'âge plus diversifiée.

Les soins hospitaliers constituent le principal poste de dépenses dans l'ensemble des flux de soins. Leur poids atteint près de 50 % des dépenses réalisées au Luxembourg et s'élève à 62,0 % pour les soins reçus à l'étranger par les assurés résidents.

Cependant, hormis les soins hospitaliers, les montants moyens les plus élevés par type de soin consommé diffèrent suivant les flux : pour les assurés résidents, les montants moyens pour des soins dispensés au Luxembourg hors soins hospitaliers sont dominés par les soins infirmiers, les soins de médecine et les soins de kinésithérapie ; pour les prestations reçues à l'étranger, les médicaments arrivent en seconde position. Pour les assurés non-résidents, les soins reçus au Luxembourg sont davantage des soins de kinésithérapie et les soins de médecine ; les soins reçus dans le pays de résidence proviennent en premier lieu de la catégorie « divers », des soins de médecine et des médicaments.

Ainsi, en 2023, le montant moyen pris en charge par assuré atteint 4 599 EUR pour les assurés résidents ayant reçu des soins au Luxembourg, contre 1 632 EUR pour les assurés non-résidents ayant reçu des soins au Luxembourg et 1 641 EUR pour ceux ayant reçu des soins dans leur pays de résidence. Rapportées à l'ensemble de la population protégée, les dépenses moyennes totales s'élèvent à 4 613 EUR par assuré résident, contre 2 016 EUR par assuré non-résident. Les dépenses apparaissent ainsi davantage concentrées sur les résidents, notamment en raison d'un recours plus important aux soins hospitaliers réalisés au Luxembourg.

Dans l'ensemble des analyses concernant les assurés non-résidents, la France occupe une place prépondérante. Elle représente à la fois le principal pays de résidence des assurés non-résidents, la plus grande part des dépenses de soins de santé et la plus forte proportion d'assurés bénéficiant de soins de santé par les différents flux de soins. Toutefois, rapporté à la population protégée, le recours aux soins au Luxembourg apparaît plus fréquent parmi les assurés résident en Belgique que parmi ceux résidant en France ou en Allemagne. Enfin, le montant moyen des dépenses d'un assuré non-résident ayant bénéficié d'au moins un soin au Luxembourg est le plus élevé pour les assurés qui résident en Allemagne.

## 7 ANNEXE

### 7.1 SOMMAIRE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 – Évolution de la part des assurés bénéficiaires de soins de santé, selon le flux de soin de 2016 à 2023 .....                                                                                           | 9  |
| Tableau 2 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le pays de résidence et le type de prestation en 2023 (en EUR) .....                | 26 |
| Tableau 3 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés à l'étranger selon le flux de soin, le pays de résidence et le type de prestation en 2023 (en EUR) ..... | 30 |

### 7.2 SOMMAIRE DES GRAPHIQUES

|                                                                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 – Évolution de la population protégée de l'assurance maladie-maternité selon le pays de résidence de 2016 à 2023 .....                                              | 6  |
| Graphique 2 – Répartition de la population protégée de l'assurance maladie-maternité selon le pays la résidence et le groupe d'âge en 2016 et 2023 .....                        | 7  |
| Graphique 3 – Évolution du nombre d'assurés bénéficiaires de soins de santé, selon le flux de soins de 2016 à 2023 .....                                                        | 8  |
| Graphique 4 – Nombre d'assurés bénéficiaires de soins de santé, selon le flux de soin en 2023 .....                                                                             | 9  |
| Graphique 5 – Répartition des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le groupe d'âge en 2023 .....                             | 10 |
| Graphique 6 – Répartition des assurés non-résidents bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le pays de résidence en 2023 .....                             | 11 |
| Graphique 7 – Part des assurés non-résidents bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg parmi la population protégée, selon le pays de résidence en 2023 .....       | 11 |
| Graphique 8 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg parmi la population protégée, selon le flux de soins et lieu de prestation en 2023 .....   | 12 |
| Graphique 9 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés au Luxembourg parmi la population protégée, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 ..... | 13 |
| Graphique 10 – Répartition des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le groupe d'âge en 2023 .....                             | 14 |
| Graphique 11 – Répartition des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le sexe en 2023 .....                                     | 15 |
| Graphique 12 – Répartition des assurés non-résidents bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger, selon les flux de soins et le pays de résidence en 2023 .....        | 15 |
| Graphique 13 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger parmi la population protégée, selon le flux de soin et le pays de résidence en 2023 .....  | 16 |

|                                                                                                                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 14 – Part des assurés bénéficiaires de soins de santé prestés à l'étranger parmi la population protégée, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 .....                 | 17 |
| Graphique 15 – Évolution des dépenses de soins de santé, selon le flux de soin de 2016 à 2023 (en millions EUR) .....                                                                           | 18 |
| Graphique 16 – Évolution des montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé, selon le flux de soin de 2016 à 2023 (en EUR) .....                                      | 19 |
| Graphique 17 – Dépenses de soins de santé, selon le flux de soin en 2023 (en millions EUR) .....                                                                                                | 20 |
| Graphique 18 – Montants moyens pris en charge par assuré protégé, selon le flux de soin en 2023 (en EUR) .....                                                                                  | 20 |
| Graphique 19 – Dépenses de soins de santé prestés au Luxembourg pour des assurés non-résidents, selon le pays de résidence en 2023 (en millions EUR) .....                                      | 21 |
| Graphique 20 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le pays de résidence en 2023 (en EUR) .....                   | 22 |
| Graphique 21 – Dépenses de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le lieu de prestation en 2023 (en millions EUR) .....                                                 | 22 |
| Graphique 22 – Montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le lieu de prestation en 2023 (en EUR) .....            | 23 |
| Graphique 23 – Dépenses de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en millions EUR) .....                                                 | 24 |
| Graphique 24 – Montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé prestés au Luxembourg, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en EUR) .....            | 25 |
| Graphique 25 – Dépenses de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le pays de résidence en 2023 (en millions EUR) .....                                                   | 26 |
| Graphique 26 – Montants moyens pris en charge par assuré non-résident bénéficiaire de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le pays de résidence en 2023 (en EUR) ..... | 27 |
| Graphique 27 – Dépenses de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en millions EUR) .....                                                  | 28 |
| Graphique 28 – Montants moyens pris en charge par assuré bénéficiaire de soins de santé prestés à l'étranger, selon le flux de soin et le type de prestation en 2023 (en EUR) .....             | 29 |